



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9687^e séance

Mercredi 17 juillet 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Lavrov/M. Nebenzia/M. Vershinin (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Brühlhart

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau qui sont dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence ici aujourd'hui souligne que le sujet à l'examen demeure pertinent.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Earle Courtenay Rattray, Directeur de cabinet du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Maged Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU ; S. E. M. Sven Koopmans, Représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient ; et S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Rattray.

M. Rattray (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter l'exposé du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ses observations sont les suivantes.

« En décembre dernier, les hostilités à Gaza et en Israël, qui ont engendré d'effroyables souffrances humaines, des destructions physiques et un traumatisme collectif, m'ont conduit à invoquer, fait exceptionnel, l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. Sept mois plus tard, la guerre fait rage. Selon le Ministère de la santé de Gaza, plus de 38 000 Palestiniens auraient été tués, quelque 87 000 auraient été blessés et des milliers seraient portés disparus, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Selon des sources israéliennes, plus de 1 500 Israéliens et ressortissants étrangers auraient été tués, plus de 7 000 auraient été blessés et 125 otages seraient toujours détenus à Gaza. Le système d'aide humanitaire à Gaza est proche de la rupture totale. L'ordre public s'est complètement effondré. Et le risque d'un nouveau débordement régional s'accroît de jour en jour, alors que les échanges de feux se poursuivent de part et d'autre de la Ligne bleue entre le Hezbollah et Israël. Rien ne peut justifier les actes de terreur épouvantables commis par le Hamas et d'autres groupes armés en Israël le 7 octobre 2023, et rien ne peut justifier le châtiment collectif infligé au peuple palestinien.

Ces dernières semaines, les opérations militaires israéliennes et les affrontements se sont intensifiés dans toute la bande de Gaza. Des groupes armés palestiniens continuent de lancer des roquettes depuis Gaza en direction des centres de population israéliens. Rafah est en ruines, et le point de passage de Rafah reste fermé, ce qui entrave davantage les opérations humanitaires. Près de 2 millions de personnes, soit la quasi-totalité de la population gazaouite, ont été déplacées, souvent à plusieurs reprises. Aucun endroit n'est sûr à Gaza. Dans le même temps, le partenariat pour le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire indique que près d'un demi-million de personnes sont confrontées à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire. Les maladies transmissibles sont en hausse. Les goulets d'étranglement imposés à l'approvisionnement

en carburant ont lourdement réduit l'accès aux services d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de santé. L'ONU demeure déterminée à fournir une aide vitale à Gaza, mais nous sommes confrontés à de graves difficultés et à des risques mortels. Les convois humanitaires sont souvent dans l'incapacité de collecter et de distribuer des biens vitaux en toute sécurité, notamment à partir du point de passage de Karam Abou Salem/Kerem Shalom, d'une importance primordiale. Les attaques contre les travailleurs et les abris humanitaires, ainsi que les frappes sur des installations sanitaires et humanitaires ou à proximité, se poursuivent. L'anarchie et la criminalité sont omniprésentes.

Les parties doivent modifier fondamentalement et de toute urgence leur comportement pour régler ces problèmes. Le système de notification humanitaire et les autres mécanismes de coordination ne sont pas efficaces, ce qui entraîne des retards dans les missions d'aide et des interruptions de ces missions, et expose les humanitaires à des risques mortels. L'ONU ne dispose toujours pas des équipements de sécurité dont elle a besoin à Gaza pour gérer les risques extrêmes auxquels notre personnel est confronté. Malgré un dialogue permanent avec les autorités israéliennes et certaines améliorations, il reste beaucoup à faire. L'entrée de l'aide humanitaire à grande échelle et son acheminement vers toutes les parties de Gaza sont essentiels à la survie et au bien-être des civils. Nous avons besoin d'un accès constant à tous les points de passage et d'un meilleur accès aux personnes dans le besoin, où qu'elles se trouvent. Il est grand temps de créer un environnement sûr et propice à des opérations humanitaires efficaces à Gaza, conformément au droit international humanitaire.

Alors qu'une grande partie de l'attention du monde est concentrée sur Gaza, la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, est confrontée à des conditions périlleuses. Des niveaux élevés de violence persistent, notamment entre les forces de sécurité israéliennes, les colons et les groupes armés palestiniens. Entre le 7 octobre 2023 et le 17 juillet 2024, 557 Palestiniens, dont 138 enfants, ont été tués en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. La grande majorité d'entre eux ont été tués dans le cadre d'opérations de sécurité israéliennes, y compris lors d'échanges qui se sont ensuivis avec des groupes armés palestiniens. Parmi eux, 540 ont

été tués par les forces israéliennes et 10 par des colons israéliens. Dans sept cas, on ne sait toujours pas si les auteurs étaient les forces israéliennes ou des colons. Au cours de la même période, 22 Israéliens, dont neuf membres des forces israéliennes, ont été tués par des Palestiniens en Israël et en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

Parallèlement, les mesures prises par Israël sapent l'Autorité palestinienne, paralysent l'économie palestinienne et alimentent l'instabilité. Ce mois-ci, le cabinet de sécurité israélien a approuvé une série de mesures punitives contre l'Autorité palestinienne, qui comprendraient la légalisation en vertu du droit israélien de cinq avant-postes israéliens en Cisjordanie occupée, l'annonce de projets de construction de milliers d'unités de logement dans les colonies et des démolitions dans certaines parties de la zone B en Cisjordanie occupée. Dans le même temps, toutefois, le Ministre israélien des finances a levé la suspension du transfert à l'Autorité palestinienne d'une partie des recettes fiscales et douanières, qu'Israël perçoit pour le compte des Palestiniens. Il a également renouvelé, pour quatre mois, la lettre de garantie pour les banques israéliennes qui ont des accords de correspondants bancaires avec des banques palestiniennes. Ces deux mesures sont essentielles à la stabilité budgétaire palestinienne. Mais une fois de plus, il faut aller beaucoup plus loin.

Les événements récents enfoncent un pieu dans le cœur de toute perspective de solution à deux États. La géographie de la Cisjordanie occupée ne cesse d'être modifiée par les mesures administratives et juridiques prises par Israël. La saisie de vastes parcelles de terre dans des zones stratégiques et les changements apportés à la planification, à la gestion des terres et à la gouvernance devraient fortement accélérer l'expansion des colonies. Ces faits nouveaux comprennent l'émission, à la fin du mois de mai, de deux ordres militaires nommant un adjoint civil de l'Administration civile israélienne et lui transférant des pouvoirs. Cette mesure alarmante constitue une nouvelle étape importante dans le transfert d'autorité en cours sur de nombreux aspects de la vie quotidienne en Cisjordanie occupée et un pas de plus vers l'extension de la souveraineté israélienne sur ce territoire occupé. Si elles sont laissées sans suite, ces mesures risquent de causer des dommages irréparables.

Nous devons changer de cap. Toutes les activités de peuplement doivent cesser immédiatement. Les colonies israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la paix. La violence doit cesser et ses auteurs doivent être rapidement traduits en justice. Israël doit assurer la sécurité de la population palestinienne.

L'ONU ne ménage aucun effort pour apporter une aide humanitaire aux Palestiniens de Gaza et pour obtenir la libération de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens. Les personnes retenues en otage souffrent, tout comme leurs familles, depuis bien trop longtemps. Nous avons besoin d'un cessez-le-feu humanitaire sans plus tarder et de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Grâce aux efforts inlassables de l'Égypte, des États-Unis et du Qatar, les négociations visant à formuler un accord pour la libération des otages et un cessez-le-feu se sont poursuivies et des progrès ont été signalés. Les parties doivent parvenir à un tel accord maintenant. La situation humanitaire à Gaza est une tache sur notre conscience à tous. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties en tout temps. Nous devons intensifier nos efforts pour accroître l'acheminement de l'aide humanitaire. Le soutien international à ces efforts est crucial, en particulier pour le travail essentiel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Alors que nous continuons de recevoir des informations faisant état de graves abus commis contre les Palestiniens détenus par Israël, je répète que tous les détenus doivent être traités avec humanité et que ceux qui sont détenus sans motif légitime doivent être libérés.

Et cette terrible guerre doit cesser. Nous devons nous recentrer sur la recherche d'une solution politique qui mettra fin à l'occupation et résoudra le conflit conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Il est à cet égard essentiel de veiller à ce que la gouvernance soit rétablie à Gaza sous l'égide d'un Gouvernement palestinien unique et légitime. Le soutien à l'Autorité palestinienne est d'une importance fondamentale. Ses institutions doivent être renforcées afin qu'elle soit prête à gouverner et à diriger les efforts de redressement et de reconstruction à Gaza. Tous ceux ayant de

l'influence doivent prendre d'urgence les mesures nécessaires pour aider les parties à se réengager sur la voie d'une solution politique, longtemps différée, en vue de mettre fin à l'occupation et de régler le conflit. Cela doit se faire conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem comme capitale des deux États. L'ONU continuera d'appuyer tous les efforts déployés en ce sens. »

Ceci conclut les observations du Secrétaire général.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Rattray de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance pour votre décision de participer à cette séance organisée au niveau ministériel et d'en assurer la présidence. Nous remercions également le Directeur de cabinet du Secrétaire général de son exposé.

Un vieux proverbe grec dit : « Une société grandit quand les anciens plantent des arbres sachant qu'ils ne profiteront jamais de leur ombre ». Tel est l'ordre international fondé sur le droit, mis en place, arbre par arbre, par des personnes qui ont été les victimes ou les témoins des pires tragédies possibles, afin de fournir de l'ombre aux générations futures.

Israël a déraciné chacun de ces arbres à Gaza. Il a enfreint toutes les règles jamais conçues, tous les principes que l'humanité s'est engagée à respecter. Il a tué les personnes qui avaient le plus droit à une protection – les civils, notamment les enfants, les travailleurs humanitaires, les médecins et les journalistes. Il a défié toutes les nations du monde et toutes les entités créées pour faire respecter les règles les plus fondamentales, des plus hautes instances politiques aux plus hautes instances judiciaires, du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale en passant par la Cour internationale de Justice, et ce sans le moindre complexe. Il commet des crimes au grand jour, à répétition et de manière éhontée. Ses propres soldats n'hésitent pas à partager les images de ces crimes avec le reste du

monde. Ce qui se passe à Gaza restera dans les mémoires comme le génocide le plus documenté de l'histoire.

Combien de temps le monde continuera-t-il encore de dénoncer les crimes tout en tolérant qu'ils se reproduisent ? Combien de temps va-t-il encore croire que sa responsabilité est d'énoncer le droit plutôt que de le faire respecter ? Les Palestiniens de Gaza n'ont pas besoin d'entendre le monde parler des arbres qui ont été déracinés. Ils ont besoin de leur ombre protectrice. Ils se fichent éperdument que nous nous accordions tous sur la teneur des règles et que nous ayons tous constaté et reconnu qu'elles avaient été transgressées. Qu'est-ce qu'une règle lorsqu'elle n'est pas appliquée ? Quel sens ont encore ces règles alors que depuis neuf mois, Israël bombarde des habitations, des hôpitaux et des écoles, y compris celles désignées comme abris de l'ONU, et qu'il bombarde désormais des personnes qui se trouvent dans des tentes, comme cela a été le cas à Mawassi ? Jusqu'à quel point peut-on être cruel – et jusqu'à quel point faut-il être criminel – pour bombarder la même population encore et encore ?

Et comme si les bombes et les balles ne suffisaient pas dans cette opération de châtement collectif et de génocide, Israël a décidé de soumettre les survivants aux conditions les plus horribles qui soient. Depuis des mois, nous voyons Israël comment est en train de provoquer une catastrophe humanitaire, dont la famine est l'élément central. Nous l'avons vu utiliser la famine, la déshydratation et la propagation de maladies en tant qu'armes ultimes. Après avoir été soumises à un blocus de 17 ans, deux millions de personnes sont à présent confrontées à un siège hermétique, succombant à la faim et à la maladie alors que la nourriture et les médicaments ne se trouvent qu'à quelques encablures. Jusqu'à présent, Israël considérait qu'il suffisait d'invoquer l'argument de la sécurité pour se livrer impunément aux pires crimes imaginables, comme si sa sécurité pouvait justifier le génocide, la colonisation, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ; comme si sa sécurité pouvait justifier le déni des droits les plus fondamentaux d'une nation et des droits les plus élémentaires de millions de Palestiniens ; et comme si sa sécurité pouvait être assurée en multipliant les massacres et les injustices. Israël a prétendu que le blocus était une question de sécurité, mais il n'a porté préjudice qu'à des civils innocents. Il a prétendu que ses murs et ses règles militaires étaient une question de sécurité, mais leur véritable vocation coloniale saute aux yeux de tous ceux qui veulent bien les ouvrir. Il a prétendu que chaque guerre serait la dernière et qu'elle aurait un effet

dissuasif, mais chacune d'entre elles n'a fait que jeter les bases d'une nouvelle guerre quelques années plus tard.

Depuis 1948, les Gouvernements israéliens qui se sont succédé ont affirmé s'être débarrassés du problème palestinien une fois pour toutes, en commençant par la Nakba, l'une des plus terribles tentatives de déracinement d'une nation entière dans l'histoire moderne. Par la suite, les dirigeants israéliens ont prétendu n'avoir jamais entendu parler de la Palestine ou des Palestiniens, niant l'existence même du peuple qu'ils avaient tué et expulsé. En 1967, ils étaient convaincus qu'en occupant tout ce qui restait de la Palestine historique, ils avaient éliminé le problème pour de bon. En 1982, ils ont expliqué qu'en envahissant le Liban et en forçant l'Organisation de libération de la Palestine à s'éloigner des frontières de la Palestine, ils mettraient fin à la question palestinienne. En 1988, lorsque la rébellion palestinienne a éclaté en Palestine même, une rébellion pacifique, Israël a expliqué que le fait de briser les os des manifestants – de les briser littéralement – servirait de mesure de dissuasion. En 2000, il a expliqué que la meilleure façon de faire face à la seconde Intifada était d'ériger davantage de murs, de renforcer l'oppression et d'intensifier l'occupation. En 2008, 2009, 2012, 2014, 2016, 2018, 2021 et 2022, il a expliqué qu'en imposant un blocus à plus de 2 millions de personnes, en menant des assauts militaires répétés et en tirant sur les manifestants, il finirait par les soumettre et les faire capituler.

C'est un siècle de réponses militaires à une question politique, un siècle de violence pure contre une nation entière, dans le but d'éviter la seule solution possible : la liberté pour le peuple palestinien et la paix pour tous. Mais si Israël se comporte ainsi, c'est qu'il y a une raison. Durant toute son histoire, Israël n'a jamais eu à subir les conséquences d'un tel comportement. Il mise sur le fait que cette fois-ci ne fera pas exception. Mais cette fois-ci doit être l'exception. Et le changement doit commencer dès maintenant.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2735 (2024) pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat menant à une cessation permanente des hostilités. Cela ne rendra pas la vie aux personnes qui ont été tuées pas plus que leurs membres aux personnes amputées. Cela n'apaisera pas la douleur dans le cœur d'une mère pas plus que la peur qui hante l'esprit d'un enfant. Mais cela pourrait sauver des vies et enrayer la marche de l'agonie. Cela pourrait aboutir à la libération d'otages et de prisonniers dans les deux camps. Cela pourrait permettre d'accroître l'aide humanitaire. Cela pourrait conduire à une désescalade

immédiate dans la région. Cela pourrait contribuer à préserver ce qu'il reste de foi dans notre système multilatéral. Mais Netanyahu ne se soucie guère de la vie des Palestiniens, ni même de celle des otages. Il se moque du droit international et de la décence humaine. Il ne se soucie que de sa propre survie politique. Alors, que fera le Conseil de sécurité pour s'assurer que ce n'est pas lui qui est aux commandes ? Je m'adresse ici directement au Conseil. Que fera-t-il pour empêcher ce fou de poursuivre sa guerre génocidaire contre le peuple palestinien ?

Ces dernières semaines, nous avons entendu des déclarations collectives soulignant que les décisions de la Cour internationale de Justice étaient contraignantes et devaient être respectées, défendant l'indépendance de la Cour pénale internationale et rejetant les attaques dont elle fait l'objet. Des engagements communs ont été pris concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, engagements auxquels tous les membres du Conseil, actuels et futurs, ont souscrit, de même qu'une centaine de pays à travers le monde. Il existe un consensus mondial en faveur du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même et d'une solution prévoyant deux États, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et au droit international. Il y a plus de convergence sur la question palestinienne que sur n'importe quelle autre question à l'ordre du jour de la communauté internationale. Et il y a un Gouvernement isolé et fanatique qui rejette ce consensus international et s'en prend à toutes les institutions chargées de faire respecter l'ordre fondé sur le droit international, en accusant les représentants de cet ordre de terrorisme et d'antisémitisme, et en les tuant, en les arrêtant, en les torturant, en les persécutant et en les intimidant. Combien de temps encore allons-nous prétendre que ce gouvernement n'est rien d'autre que ce qu'il déclare être ? Combien de temps encore ses caprices l'emporteront-ils sur la volonté internationale ?

Notre peuple vivra dans la liberté et la dignité sur ses terres ancestrales. Il n'acceptera rien de moins et rien d'autre. Mais le coût à payer pour exercer ce droit ne devrait pas être aussi élevé. Il existe un monde parallèle dans lequel la communauté internationale a fait respecter les règles et où toutes les nations se sont unies et ont pris des mesures concrètes pour garantir le respect des règles et décourager les violations, pour mettre fin à la guerre et promouvoir la paix. Dans ce monde parallèle, on ne fait pas du mal aux civils palestiniens ou israéliens, aux enfants palestiniens ou israéliens. Dans ce monde parallèle, la vie l'a emporté, et deux États, la Palestine et Israël, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. La Palestine est libre

et les générations futures considèrent comme acquise la paix que nous avons obtenue. Dans ce monde parallèle, les historiens travaillent ensemble pour raconter l'histoire de nos douloureux parcours, avec honnêteté et respect ; la reconnaissance mutuelle est une évidence ; notre humanité commune est reconnue ; personne ne nie l'existence de l'autre, n'impose de mesures discriminatoires à l'autre ou ne dénigre l'autre ; et notre région a libéré tout son potentiel, car nos destins ne s'entrechoquent plus, mais peuvent avancer ensemble.

Être tués, mutilés, opprimés, détenus, affamés et déplacés n'est pas notre destin. Il existe une voie qui mène à une paix et une prospérité communes. Le Conseil a le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cette destination. Il doit commencer aujourd'hui en renforçant ceux qui cherchent la paix, plutôt que d'armer ceux qui cherchent l'extermination ; en sanctionnant ceux qui colonisent, plutôt que de leur permettre de punir ceux qui s'opposent au déracinement et au déplacement des communautés ; en protégeant les victimes plutôt que les agresseurs ; et en reconnaissant l'État palestinien, plutôt que d'assister à la destruction de la solution des deux États. Les relations du Conseil avec les parties doivent être fondées sur leur respect du droit et des conditions légitimes de la paix. Le Conseil doit apporter la solution bien connue à ce conflit politique en mettant fin à l'occupation israélienne, plutôt que d'attendre qu'elle se transforme en une guerre de religion sans fin.

Dans deux jours, la plus haute instance judiciaire au monde rendra son avis faisant autorité sur la question de Palestine et sur l'illégalité de l'occupation coloniale, annexionniste et suprémaciste d'Israël. Je parle de la Cour internationale de Justice. Cette expression du droit, ni plus ni moins, doit servir de base à notre action collective dans les jours à venir. Comme toutes les autres nations qui refusent de renoncer à leurs droits, le peuple palestinien ne renoncera jamais aux siens. La paix ne sera pas obtenue au détriment de nos droits, mais seulement en les préservant. Le respect de notre droit à la vie, à la liberté et à la dignité est le seul chemin vers la paix. Engageons-nous enfin collectivement sur cette voie.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Demain, il y aura 30 ans jour pour jour qu'une opération terroriste menée conjointement par l'Iran et le Hezbollah a attaqué un centre communautaire juif à Buenos Aires, tuant 85 personnes et en blessant des centaines d'autres. Cela devrait nous rappeler brutalement deux choses.

Tout d'abord, cela doit nous rappeler que l'Iran est obsédé par l'idée de tuer des juifs partout, et pas seulement en Israël.

Deuxièmement, cela doit nous rappeler que l'Iran a une portée mondiale et qu'il fait couler du sang et entraîne des destructions aux quatre coins de la planète. Cela dure depuis des décennies. Néanmoins, alors que nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter à nouveau de la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient, au lieu de se concentrer sur le fond du problème, le Conseil mettra à nouveau l'accent sur un symptôme et non la cause. C'est un débat qui se répète et qui ne nous rapproche ni de la paix ni de la sécurité, que ce soit pour Israël, pour les Palestiniens ou pour la région.

La véritable raison de la destruction, de la dévastation et des effusions de sang ne doit apparemment jamais être nommée ni abordée ici. Tout le monde peut le constater, mais il semble que l'on ferme volontairement les yeux pour ne pas avoir à le dire. Le Conseil fait régulièrement comme si de rien n'était. Nous l'avons également entendu aujourd'hui de la bouche du Directeur de cabinet du Secrétaire général, qui a préféré se concentrer sur Israël, ce qui est toujours plus facile. Il y a dans notre région un pays qui est un État voyou et failli : la République islamique d'Iran. Ce pays a abandonné son peuple et asservit ses citoyens depuis 1979, date à laquelle il a lancé une révolution qui n'a apporté que la destruction. Si l'on examine tous les conflits majeurs au Moyen-Orient, on y trouve les empreintes malveillantes de l'Iran. Les peuples libanais, syrien, iraquien, yéménite et bien d'autres ont tous souffert des tentatives de l'Iran d'embraser la région. L'Iran condamne et attaque les nations qui font la paix avec l'État d'Israël, comme l'ont fait certaines nations arabes et musulmanes ces dernières années.

Cependant, les dirigeants iraniens continuent de bénéficier d'un traitement de faveur en ces lieux, par hypocrisie ou intérêt politique. Depuis le début de la révolution islamique, nous avons entendu les refrains « mort à Israël » et « le régime sioniste sera effacé des pages de l'histoire » ou « de la surface de la Terre » scandés lors de manifestations, et leurs missiles balistiques sont drapés de ces slogans génocidaires alors qu'ils paradedent dans les rues. Il y a un mois à peine, le Guide suprême de l'Iran, l'ayatollah Ali Khamenei, a publié sept fois sur son compte X l'expression « mort à Israël », ce qui constitue un appel évident au génocide. Il y a quelques semaines, la délégation iranienne auprès de l'ONU a même publié sur X une menace ouverte en faveur de la destruction d'Israël.

Récemment, l'Iran a lancé plus de 350 missiles et drones en direction d'Israël. Que doit-il encore se passer ?

L'Iran a franchi une nouvelle étape dans son obsession de l'anéantissement de l'État juif en affichant sur l'horloge numérique de Téhéran le nombre de jours restant avant la destruction d'Israël d'ici à 2040. Voici une photo de cette horloge au centre de Téhéran, ignorée depuis trop longtemps. Il ne faut pas détourner pas le regard ; il ne s'agit pas d'une question mineure. Elle révèle à tous l'intention indiscutable du régime iranien. C'est une honte, et ce sera la honte du Conseil si l'on continue à l'ignorer. Malgré les dizaines de conflits qui font rage de par le monde, aucun autre État Membre de l'ONU n'appelle publiquement à compter les jours jusqu'à la destruction d'un autre État Membre. Où est l'indignation ? Où est la condamnation ? Où est l'action ? Où sont les résolutions du Conseil de sécurité ?

Il s'agit d'une atteinte directe à la Charte des Nations Unies. Si rien n'est fait contre ces obsessions ouvertement génocidaires, le Conseil ne pourra même plus prétendre être une force au service de la paix. Ce compte à rebours est un avertissement pour Israël, mais aussi pour le monde. Si le monde détourne le regard de l'appel ouvert et gratuit à la destruction de notre nation, alors une autre nation pourrait connaître le même sort.

J'exige que des mesures soient prises. Les responsables iraniens ne devraient plus participer à nos séances tant qu'ils n'auront pas retiré cette horloge, cessé de soutenir et de financer le terrorisme et mis fin aux appels à la destruction de mon pays. Si l'on n'agit pas dans ce sens, l'État d'Israël ne peut que supposer que, dans le meilleur des cas, cette position n'est pas suffisamment prise au sérieux et, dans le pire des cas, qu'elle est approuvée en privé par certains membres du Conseil.

Ce ne sont pas de simples paroles, car pendant que l'horloge continue de tourner, les centrifugeuses d'enrichissement de l'uranium continuent de tourner. En avril, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a déclaré que l'Iran était à quelques semaines de disposer de suffisamment d'uranium enrichi pour mettre au point une bombe nucléaire. Le mois dernier, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a appelé l'Iran à respecter ses engagements internationaux et à cesser le développement dangereux de son programme nucléaire.

Aujourd'hui, les membres du Conseil vont à nouveau débattre des mérites de la réponse justifiée d'Israël au pogrom perpétré contre lui le 7 octobre 2023. Ce pogrom du Hamas a été financé et inspiré par l'Iran, un

pogrom que les responsables iraniens soutiennent ouvertement. Depuis le 7 octobre, l'État d'Israël est attaqué, sans aucune provocation, depuis le Liban, la Syrie, l'Iraq et le Yémen. Tous les groupes terroristes qui nous prennent pour cible ont une chose en commun, et le Conseil le sait : ils sont dirigés par Téhéran. Si nous dérivons vers une guerre ouverte au Liban, c'est uniquement parce que le Hezbollah a tiré des milliers de roquettes sur les civils israéliens, avec le soutien et l'aide financière de l'Iran. Le Conseil ne peut pas dire qu'il ne savait pas. Tout cela exige que le Conseil agisse immédiatement.

La République islamique d'Iran n'est pas seulement un problème israélien ou régional. L'Iran fournit du matériel militaire destiné à être utilisé contre l'Ukraine, comme le savent les membres du Conseil. Ses supplétifs ont transformé l'une des principales routes de navigation mondiales, la mer Rouge et le golfe d'Aden, en zones interdites aux navires de charge internationaux. Tous les membres du Conseil savent que l'Iran est derrière ces attaques terroristes des houthistes, mais ils continuent à pratiquer la politique de l'autruche et à se concentrer sur nous. Pourquoi ?

L'Iran est la plus grande menace pesant sur la stabilité mondiale, car ses ambitions et ses destructions ont une portée mondiale. La République islamique d'Iran est la clef de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient, et les membres du Conseil en font fi. Le plus grand scandale et la question la plus urgente à traiter sont nos 120 otages, qui sont détenus par des organisations terroristes appuyées et inspirées par l'Iran à Gaza. Nous exigeons leur libération immédiate et sans condition. Hier encore, nous avons à nouveau vu des photos de jeunes filles de 18 ans, tremblantes, le corps couvert de blessures et les yeux remplis de peur. Nous n'osons imaginer les horreurs qu'elles subissent en ce moment même. Je demande aux membres du Conseil, je les en implore, de les regarder dans les yeux et de réfléchir à la barbarie pure de ce que le Hamas leur fait subir.

La situation scandaleuse des otages constitue à elle seule un crime contre l'humanité, mais le Hamas continue d'exploiter l'inaction du Conseil en dissimulant ses commandants parmi les civils et ses positions militaires dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Oui, ils se cachent dans les écoles de l'UNRWA, et les membres du Conseil continuent de fermer les yeux sur ce fait.

Je peux dire au Conseil de sécurité que la guerre ne s'arrêtera pas tant que ces otages n'auront pas été

libérés. Nous ne laisserons pas un seul otage de côté. Avec cet enlèvement barbare, le Hamas copie à nouveau l'exemple de ses commanditaires à Téhéran qui, à partir de novembre 1979, comme nous nous en souvenons tous, ont détenu 53 citoyens américains pendant 444 jours, au mépris de toutes les normes internationales et de l'humanité. C'était le premier avertissement concernant les intentions du régime des ayatollahs, et maintenant, nous ne parlons plus que de leur dernier acte de violence sanglant. Depuis 45 ans, la République islamique d'Iran exporte avec fanatisme son type de terrorisme et de carnage partout. Si le Conseil continue de faire abstraction du rôle destructeur que joue l'Iran dans tous les conflits du Moyen-Orient, il y aura malheureusement une guerre, et l'effusion de sang se poursuivra sans relâche. Mais si les membres du Conseil choisissent de s'attaquer comme il se doit à ce problème, nous pourrions améliorer les chances de paix et de sécurité dans la région. Il est urgent de choisir. Le choix leur appartient.

Les innombrables vies des personnes qui mourront à cause des grandes ambitions de l'Ayatollah, qui aspire à une suprématie régionale chiite, sont entre leurs mains. L'Iran veut exporter sa révolution chiite suprémaciste dans les pays membres du Conseil, et ses armes sont les armées de terroristes supplétifs qui sèment la mort dans tous les pays qu'ils touchent. Les membres du Conseil ne doivent pas se laisser berner par le simulacre d'élection et le nouveau Président réformiste de l'Iran. Ils savent qu'il n'est qu'une autre marionnette de l'Ayatollah, qui tente d'éviter les pressions diplomatiques et de dissimuler le mal sous des traits plaisants. Les membres du Conseil doivent examiner les actes des responsables iraniens et ne pas écouter leurs paroles creuses, qu'ils entendront probablement aujourd'hui. Celles et ceux qui continuent d'accepter les fausses bonnes paroles des responsables iraniens savent qu'ils ne font que parler à des marionnettes manipulées par l'Ayatollah. L'Ayatollah s'est habitué à l'inaction du Conseil, et il estime qu'elle lui donne le feu vert pour se doter d'armes nucléaires, ainsi que l'immunité pour continuer à étendre la terreur de ses supplétifs meurtriers.

J'ai montré au Conseil de sécurité le compte à rebours mis en place par l'Iran pour la destruction de l'État d'Israël. C'est la promesse d'une poursuite des conflits et des guerres pour les décennies à venir. Il s'agit d'une menace directe et d'une incitation au génocide. Néanmoins, je vais rétorquer à cette menace par une prédiction. Si le régime des ayatollahs de la République islamique d'Iran continue de menacer la région, d'intimider son propre peuple, d'attaquer ses voisins et de faire

couler le sang dans le monde entier, il se rendra compte que ses jours sont comptés. Le fier peuple iranien en a assez. Les braves habitants du Moyen-Orient en ont assez, et nous aussi. Tous attendent que les membres du Conseil pointent la véritable cause du conflit et de l'effusion de sang dans notre région.

La République islamique d'Iran est un État voyou qui exporte son chaos et sa destruction dans toute la région. Elle est beaucoup plus puissante que Daech, et elle est proche de disposer de la capacité de se doter d'armes nucléaires. Les ambitions génocidaires de l'Iran ne sont pas seulement un élément manquant dans toute conversation sur Gaza. Elles en sont l'élément central. Si l'on ne prend pas de mesures concrètes contre l'Iran, le nombre de morts ne fera qu'augmenter et les effusions de sang ne feront que s'étendre. Telle est la vérité sur la guerre menée sur de nombreux fronts contre l'État juif. Il est temps que le Conseil s'attaque à la véritable cause profonde de la guerre.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Le Moyen-Orient est confronté à des risques sans précédent pour la sécurité, le bien-être et la vie paisible de ses populations. Les vagues de violence s'étendent bien au-delà de la zone de conflit arabo-israélien et déstabilisent la situation dans le golfe Persique, en mer Rouge, en mer Méditerranée et en Afrique du Nord. Une conversation franche et honnête s'impose sur la manière de mettre immédiatement fin aux effusions de sang et aux souffrances des civils et de progresser vers une solution à long terme aux conflits tant de longue date que relativement nouveaux.

Notre pays a toujours entretenu de bonnes relations avec tous les pays de la région. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a été le premier État à reconnaître Israël de facto et *de jure*, ayant établi des relations diplomatiques avec lui peu après sa déclaration d'indépendance en mai 1948. Dans le même temps, Moscou a toujours appuyé la création d'un État palestinien indépendant et viable et la réalisation du droit légitime et fondamental des Palestiniens à l'autodétermination. En 1949, nous avons appuyé la demande d'admission d'Israël à l'ONU, à condition, et j'insiste sur ce point, que les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale, sur le plan de partage de la Palestine et le droit de retour des réfugiés palestiniens, soient mises en œuvre. Cela a été clairement énoncé lorsque nous avons voté pour l'admission d'Israël comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (voir

A/PV.207). De même, nous appuyons aujourd'hui l'admission de la Palestine à l'Organisation. Je voudrais signaler que sa souveraineté en tant qu'État a déjà été reconnue par près de 150 États Membres de l'ONU.

Nous défendons une position fondée sur les normes du droit international dans le cadre de divers formats internationaux pour le règlement du conflit palestinien et, plus largement, du conflit au Moyen-Orient. Nous partons du principe qu'il est impératif de mettre en œuvre les décisions de l'ONU, notamment les premières résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), résolutions clefs adoptées après la fin de la Guerre de Six Jours et de la guerre du Yom Kippour, ainsi que les résolutions 478 (1980) et 497 (1981), sur le statut de Jérusalem et des hauteurs du Golan.

Nous attachons une importance particulière au dialogue avec les États arabes et leurs voisins, à savoir l'Iran et la Türkiye. Dès le début, nous nous sommes félicités du potentiel constructif de l'Initiative de paix arabe, lancée par le Royaume d'Arabie saoudite en 2002. Dans le même temps, comme les membres du Conseil le savent, nous avons respecté la décision d'un certain nombre d'États arabes de normaliser leurs relations avec Israël avant que la question de Palestine ne soit réglée. Nous avons plaidé pour l'inclusion d'organisations panarabes et islamiques, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, dans les efforts collectifs du Quatuor de médiateurs internationaux, qui a malheureusement été enterré sous les ruines du prétendu « accord du siècle » des États-Unis.

L'histoire des territoires colonisés et sous mandat du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a laissé aux pays de la région un lourd héritage, qui perdure encore aujourd'hui. L'Accord Sykes-Picot, la Déclaration Balfour et ce qu'on a appelé le Livre blanc de 1939 ont semé des bombes à retardement qui continuent d'exploser jusqu'à ce jour, et la situation est encore exacerbée par les nouvelles expériences géopolitiques occidentales. Nous sommes fermement convaincus que les pays de la région doivent choisir leur propre voie, sans ingérence étrangère, pour renforcer leur souveraineté, leur indépendance et leur développement socioéconomique au profit de leurs nations. Cela leur permettrait de consolider l'énorme importance historique, civilisationnelle, religieuse et culturelle du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans l'intérêt de la paix et de la stabilité.

La question la plus pressante et la plus grave du moment est celle de la Palestine. C'est la quatrième fois

en 10 mois qu'une séance du Conseil se tient au niveau ministériel. Malgré l'adoption de quatre résolutions (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024)), l'effusion de sang qui se poursuit dans le Territoire palestinien occupé montre que toutes ces décisions sont restées lettres mortes. La Russie n'a cessé de dénoncer le terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous avons condamné sans équivoque l'attaque terroriste menée contre Israël le 7 octobre 2023. Cependant, les événements qui se déroulent actuellement à Gaza constituent un châtement collectif inacceptable infligé à la population civile. Depuis près de 300 jours, une opération militaire de nettoyage se déroule dans la bande de Gaza, la zone à plus forte densité de population au monde, qualifiée depuis des années de prison à ciel ouvert. Les statistiques relatives au nombre de morts et aux destructions résultant de l'opération militaire à grande échelle qu'Israël mène conjointement avec ses alliés américains sont horribles. Depuis 300 jours, disons 10 mois, près de 40 000 civils palestiniens ont été tués et 90 000 autres blessés, dont une majorité de femmes et d'enfants. C'est deux fois plus de victimes civiles que le nombre recensé en 10 ans dans les deux camps du conflit dans le sud-est de l'Ukraine. Ce conflit a fait deux fois plus de victimes civiles en 10 mois que les 10 années de conflit en Ukraine depuis le coup d'État de février 2014.

Selon la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, qui examine les violations du droit international humanitaire, les Palestiniens âgés de moins de 18 ans représentent environ la moitié de la population de Gaza. Cela signifie qu'ils sont nés et ont grandi dans des conditions de blocus total. Outre l'escalade actuelle de la violence, ils ont connu d'autres opérations militaires israéliennes : les opérations « Pluies d'été » et « Nuages d'automne » de 2006, « Hiver chaud » et « Plomb durci », en 2008 et 2009, et « Pilier de défense », en 2012, « Bordure protectrice », en 2014, et « Gardien des murs », en 2021.

Aujourd'hui, Gaza est en ruines. La quasi-totalité des bâtiments résidentiels, des écoles et des hôpitaux ont été réduits à l'état de ruines et les infrastructures civiles critiques ont été rendues inopérantes. La bande de Gaza connaît une épidémie de maladies infectieuses et une famine généralisée, ce qui constitue une véritable catastrophe humanitaire. Alors que les hostilités se poursuivent, il n'y a pas d'accès sûr et fiable aux victimes et aux personnes dans le besoin. On compte déjà près de 300 victimes parmi le personnel humanitaire de l'ONU et des organisations non gouvernementales, ce qui

représente le plus grand nombre de pertes en une seule fois dans l'histoire moderne de l'Organisation. Nombre d'entre eux ont été tués avec leurs familles, et nous tenons à exprimer nos condoléances à leurs familles, à leurs proches et à leurs collègues.

Le 7 mai, Israël a commencé son opération de nettoyage dans la ville de Rafah, dernier refuge pour les 1,5 million de Palestiniens de l'ensemble de la bande de Gaza ayant fui leur foyer. Le point de passage de Rafah a été fermé, faisant une fois de plus de la bande de Gaza « le seul conflit au monde où les personnes n'ont même pas la possibilité de fuir », comme l'a déclaré le Secrétaire général António Guterres en 2009, alors qu'il était Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Rien n'a changé depuis lors. La situation n'a fait que se détériorer. Les points de passage vers Israël fonctionnent par intermittence et sont soumis à d'importantes restrictions. Le volume de marchandises autorisé à les traverser est nettement inférieur à ce qu'il était avant les affrontements actuels, alors que les besoins étaient bien moindres.

La situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est également désastreuse, avec des raids militaires et des actes d'agression constants de la part des colons, qui font des victimes des deux côtés. Contrairement à la résolution 2334 (2024), Israël n'a pas ralenti la construction de colonies illégales, mais l'a au contraire intensifiée. En plus de saisir des terres palestiniennes et de démolir des maisons, il légalise rétroactivement des avant-postes de colonies, bien qu'ils soient illégaux même au regard du droit israélien. Comme l'a dit M. Rattray, ces actions unilatérales visant à créer une situation irréversible constituent une violation flagrante des responsabilités d'Israël en tant que Puissance occupante. Je tiens tout particulièrement à souligner que, par une ironie du sort, ces responsabilités découlent des Conventions de Genève, adoptées il y a 75 ans en grande partie pour protéger les Juifs qui avaient subi des souffrances inhumaines pendant la Seconde Guerre mondiale, et pour empêcher à l'avenir la persécution de peuples sur la base de leur nationalité.

La flambée de violence sans précédent que connaît actuellement le Moyen-Orient est en grande partie attribuable aux politiques bien connues menées par les États-Unis dans la région, l'héritage de cette même diplomatie dont les représentants des États-Unis nous disent qu'elle est si « efficace » depuis près de 10 mois, tout en demandant au Conseil de réduire ses efforts. Mon collègue des États-Unis, le Secrétaire d'État Antony Blinken, a lui aussi lancé cet appel. À maintes reprises, les États-Unis ont exercé leur droit de veto pour bloquer les appels à

un cessez-le-feu immédiat, permanent et global. Après l'adoption de la résolution 2728 (2024) sur le cessez-le-feu pendant le ramadan, ils ont rapidement déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un document juridiquement contraignant. À la place, on nous a proposé le fameux plan Biden, que les Américains voulaient faire approuver avant même qu'Israël n'y ait répondu. Tout le monde savait que la réponse serait négative, car Israël ne s'intéressait pas le moins du monde à un plan contenant le moindre soupçon de paix. Nous en avons été convaincus une fois de plus aujourd'hui. Je me demande si la représentante des États-Unis a eu le sentiment, en écoutant les remarques du représentant israélien, d'être dans la mauvaise salle, d'assister au mauvais débat et non à celui qui avait été annoncée. J'espère qu'elle comprend ce que je veux dire. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 2735 (2024), car nous savions qu'Israël l'avait tacitement rejetée a priori. En apportant un appui diplomatique aux actions israéliennes et en fournissant des armes et des munitions, Washington, comme tout le monde s'en rend compte, prend directement part au conflit, tout comme en Ukraine. L'effusion de sang cesserait si cet appui prenait fin, mais les États-Unis ne veulent pas ou ne peuvent pas le faire. Il semblerait que les manœuvres visant à marquer des points en vue de la campagne électorale soient plus importantes que les efforts visant à sauver des vies humaines.

Je voudrais à nouveau souligner les approches de principe de la Russie. Nous condamnons l'attentat terroriste du 7 octobre 2023, qui ne saurait toutefois justifier les actions actuelles d'Israël et la remise en cause de l'idée même d'un État palestinien. Nous sommes favorables à un cessez-le-feu permanent et global qui permettrait la libération des 120 otages israéliens et des quelque 9500 Palestiniens qui ont été arbitrairement arrêtés depuis le 7 octobre. Nous demandons un accès humanitaire sûr et adéquat à toutes les personnes touchées et dans le besoin. Nous réaffirmons le mandat central de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, organisme spécifiquement chargé de fournir une aide aux Palestiniens dans le territoire occupé et dans les pays arabes voisins. Nous insistons sur la cessation immédiate des activités de colonisation illégales.

Le règlement de ces questions urgentes créerait les conditions d'une reprise des négociations de paix sur une base juridique internationale universellement reconnue, en vue de la création d'un État palestinien indépendant et souverain coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël. Ce n'est qu'à cette condition que l'injustice

historique commise à l'égard du peuple palestinien sera corrigée et que son droit fondamental à disposer de lui-même sera respecté.

À cet égard, le rétablissement de l'unité intra-palestinienne, que nous avons toujours cherché à promouvoir en offrant aux représentants des différents mouvements palestiniens la possibilité de mener un dialogue indispensable par l'intermédiaire de la plateforme de Moscou, revêt une grande importance. Nous sommes convaincus que les Palestiniens sont capables de définir leur propre avenir en toute indépendance, sans ingérence extérieure, même si certains voudraient tout décider pour eux et contre leur volonté. Cela vaut également pour l'avenir de Gaza, qui fait partie intégrante de l'État palestinien. Nous sommes tous au courant des contacts qui sont en cours et des plans qui sont élaborés en coulisses pour préjuger de la structure future de Gaza et de l'ensemble de l'État palestinien, même s'il n'est guère question d'un État dans ces plans. Nous pensons que tout le monde doit respecter le principe « pas de discussion sur la Palestine sans la Palestine ».

Notre proposition de réunir tous les acteurs extérieurs qui ont une influence sur les différentes factions à Gaza et en Cisjordanie et qui peuvent, en s'exprimant d'une seule voix, contribuer à surmonter les divisions dans les rangs palestiniens, reste valable. Un pas important dans cette direction a été franchi à Moscou en février, lorsque toutes les factions palestiniennes y ont envoyé des délégations, qui ont réaffirmé leur soutien au rétablissement de l'unité dans le cadre de l'Organisation de libération de la Palestine.

Aujourd'hui, nous avons tous la responsabilité de mettre fin à la tragédie humaine en cours. Outre l'opération militaire dans les territoires palestiniens occupés, les autres voisins d'Israël risquent également d'être entraînés dans une confrontation majeure avec Israël. Les tensions le long de la Ligne bleue entre le Liban et Israël augmentent de jour en jour. Des responsables israéliens ont publiquement annoncé leur intention d'ouvrir un front nord. Le Hezbollah n'est pas en reste et a fait savoir qu'il était prêt à repousser l'invasion. L'armée de l'air israélienne a intensifié ses attaques en Syrie, notamment dans les régions de Damas, d'Alep, de Lattaquié et du plateau du Golan. Des aéroports clefs et un port maritime qui ont joué un rôle important dans l'acheminement d'une aide humanitaire urgente, notamment dans le cadre des interventions menées à la suite du tremblement de terre dévastateur de 2023, ont été touchés par les frappes.

Un cessez-le feu et la cessation de la violence à Gaza et en Cisjordanie peuvent créer des conditions favorables

non seulement pour trouver une solution durable au conflit palestino-israélien, mais également pour s'attaquer à d'autres foyers de crise dans l'ensemble du Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et non aux règles par lesquelles l'Occident tente de remplacer la Charte des Nations Unies ou pour promouvoir les ambitions géopolitiques d'autres acteurs.

Les organisations panarabes et panislamiques, dont nous soutenons les activités, comme le font tous les membres véritablement responsables de la communauté mondiale, jouent un rôle important dans la défense des droits du peuple palestinien. Je voudrais en particulier souligner le rôle important des États du Golfe. Aujourd'hui, après les élections anticipées en Iran et les premières déclarations du nouveau Président iranien, Masoud Pezeshkian, on peut espérer que tous les pays du Golfe se rapprocheront pour surmonter les divergences et la méfiance de longue date et uniront leurs efforts sur une base mutuellement acceptable afin de définir les paramètres de leur sécurité mutuelle sans ingérence extérieure et de s'exprimer d'une seule voix pour répondre aux aspirations du peuple palestinien et, plus largement, pour construire une architecture de stabilité et de relations de bon voisinage dans la région.

Des progrès sur la voie palestinienne, dans le plein respect des décisions de l'ONU, et des progrès vers la normalisation des relations entre les pays du Golfe pourraient constituer des contributions importantes au processus en cours d'élaboration d'une architecture eurasienne commune fondée sur les principes de la sécurité indivisible, de la responsabilité collective égale, du respect mutuel et de l'équilibre des intérêts.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Brühlhart (Suisse) : Je remercie M. Rattray pour sa présentation.

La Suisse est alarmée par la situation dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et des deux côtés de la Ligne bleue entre Israël et le Liban. Nous nous devons de travailler sans relâche pour rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La Suisse a fermement condamné les actes de terreur et la prise d'otages perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023. Ces actes ont été suivis par une guerre meurtrière à Gaza et des niveaux de violence sans précédent en Cisjordanie.

Lors d'un récent voyage sur place, j'ai encore une fois pu constater à quel point les souffrances infligées aux civils de part et d'autre sont profondes. Ils continuent à payer le plus lourd tribut pour les violations du droit international, commises par toutes les parties. Cela inclut des milliers d'enfants, tués ou mutilés. En outre, l'absence de mise en œuvre des quatre résolutions adoptées par le Conseil depuis le 7 octobre 2023 (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024)) est inacceptable. Nous devons intensifier les efforts pour briser la spirale de violence et revenir aux principes d'humanité trop longtemps bafoués dans ce conflit.

La Suisse appelle à un cessez-le feu immédiat et à la libération immédiate et inconditionnelle des otages. Nous encourageons les parties à conclure et mettre en œuvre au plus vite un accord en ce sens. Nous remercions les médiateurs pour leurs inlassables efforts. Toutes les personnes privées de liberté doivent être traitées humainement et recevoir les visites du Comité international de la Croix-Rouge.

L'accès humanitaire doit se faire par tous les points de passage possibles de manière sûre, rapide et sans entrave dans l'ensemble de la bande de Gaza. Il y a urgence. En effet, 96 % des civils y sont exposés au risque de famine selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. C'est inacceptable. La population civile, les personnes hors de combat et les biens civils, tels que les immeubles résidentiels, les écoles ou les hôpitaux, ne doivent pas faire l'objet d'attaques. Nous condamnons toutes les attaques de ce type avec la plus grande fermeté, qu'elles aient lieu à Gaza ou ailleurs dans le monde. Le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des hostilités est une obligation en vertu du droit international humanitaire, et ce, même dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Par la résolution 2730 (2024), le Conseil a réaffirmé la nécessité d'assurer la protection du personnel et des biens employés dans les opérations humanitaires.

Un cessez-le-feu à Gaza saura apporter une contribution majeure à la désescalade régionale. Mais cela n'est pas suffisant. Pour retrouver le chemin de la paix, le respect du droit international en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est incontournable. À cette fin, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures qui introduiront des changements permanents, notamment démographiques et administratifs, dans le Territoire occupé. Pourtant, nous notons avec inquiétude le transfert de gouvernance des affaires civiles en Cisjordanie, en plus de récentes annonces de construction d'unités de logement dans les colonies.

Celles-ci contribuent à l'environnement coercitif. Cela conduit au déplacement forcé de communautés palestiniennes et à l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne.

Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Elles constituent un obstacle majeur à la paix et à la mise en œuvre de la solution à deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Seule une issue politique permettra d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Le chemin à suivre commence par le respect du droit international et le dialogue entre les parties au conflit, les États de la région, les membres du Conseil et d'autres acteurs clés. Mes discussions récentes dans la région et au-delà m'ont confirmé qu'un tel cheminement nécessite le concours de nous tous. Aux côtés du Conseil, la Suisse est prête à jouer son rôle dans ce processus difficile mais nécessaire et à soutenir tout effort à même de rouvrir la voie à la paix.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur de cabinet Rattray de l'exposé qu'il a présenté au nom du Secrétaire général.

En 1950, Ralph Bunche a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir contribué à semer la paix au Moyen-Orient entre Israël et ses voisins. Lors de sa conférence Nobel à Oslo, il a fait une déclaration prémonitoire, qui reste d'actualité 75 ans plus tard. Comme il l'a expliqué :

« [L]e monde et ses peuples étant ce qu'ils sont, il n'y a pas d'approche facile, rapide ou infaillible pour parvenir à une paix sûre. Ce n'est qu'au prix de longs et patients efforts, de tâtonnements, que la paix peut être gagnée ».

Comme le Conseil le sait si bien, il n'est pas facile de garantir la paix, et les progrès ne sont certainement pas aussi rapides que nous le souhaiterions tous et toutes. Nous le constatons dans le cadre des pourparlers en cours en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et de la libération d'otages à Gaza. Et pourtant, les États-Unis, le Qatar, l'Égypte et tant d'autres de nos partenaires persistent dans leurs efforts. Nous avons œuvré sans relâche pour faciliter la conclusion de l'accord que le Conseil a approuvé dans la résolution 2735 (2024), un accord qui conduirait à un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages, qui contribuerait à accroître l'aide en faveur des Palestiniens dans le besoin et qui ouvrirait la voie à une paix et à une stabilité à long terme dans la région.

Grâce à notre unité et parce que le Conseil a été en mesure de s'exprimer d'une seule voix et d'appuyer un plan concret et réaliste, des progrès ont été accomplis : Israël et le Hamas ont désormais tous deux accepté le cadre relatif au cessez-le-feu approuvé par le Conseil dans la résolution 2735 (2024). Il reste des lacunes à combler, et le Conseil doit maintenir la pression sur le Hamas pour qu'il accepte l'accord défini dans la résolution 2735 (2024) et commence à l'appliquer, sans délai et sans conditions. C'est ce que nous voulons tous et toutes, ici, au Conseil. C'est ce que veulent les Palestiniens de Gaza. Mais ces négociations vont dans la bonne direction, et nous collaborons étroitement avec l'Égypte et le Qatar pour concrétiser cet accord et mettre un terme à cette guerre.

Il est également vital que l'ONU et les organismes humanitaires disposent des ressources et de l'appui nécessaires pour acheminer une aide supplémentaire à Gaza, à raison de 600 camions par jour, dès que l'accord entrera en vigueur. Les États-Unis restent d'avis que, d'ici là, Israël doit prendre de nouvelles mesures immédiates pour éliminer les obstacles à l'acheminement de l'aide à grande échelle.

Nous remercions les pays de la région, notamment l'Égypte, la Jordanie et Chypre, qui ont permis l'acheminement de l'aide à Gaza via leur territoire, et nous espérons qu'ils pourront tous faire davantage pour contribuer à répondre aux besoins considérables en cette période critique.

Si des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les demandes de longue date de l'ONU et des organisations humanitaires, d'autres demandes, en particulier celles relatives au matériel de communication indispensable aux processus de déconfliction, restent insatisfaites. Nous exhortons le Gouvernement israélien à collaborer avec l'ONU pour lever ces obstacles et bien d'autres.

La Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, Mme Kaag, nous a informés de la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Les civils palestiniens vivent un véritable enfer. Ils ont dû fuir à maintes reprises, d'un endroit à l'autre, en quête de sécurité. Comme l'indique très clairement le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, des centaines de milliers de personnes vivent dans la crainte de ne pas savoir d'où viendra leur prochain repas. De nombreuses personnes ont perdu des parents, des frères et sœurs, des enfants et des amis, y compris dans une récente attaque menée par les Forces de défense israéliennes contre une école qui bénéficie de l'appui de l'ONU, dans le camp de Nousseirat.

La meilleure façon d'atténuer les souffrances est d'établir sous sa forme définitive l'accord de cessez-le-feu qui est sur la table et de l'appliquer. Nous espérons également qu'un cessez-le-feu à Gaza facilitera les démarches diplomatiques afin de désamorcer la situation le long de la Ligne bleue, ce qui est nécessaire pour permettre aux personnes déplacées en Israël et au Liban de rentrer chez elles. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban joue un rôle inestimable dans cette entreprise. Nous sommes favorables à une prorogation pure et simple de son mandat et sommes disposés à lancer immédiatement le processus relatif à une résolution circonscrite à cette fin.

Le Hezbollah n'est évidemment pas le seul groupe soutenu par l'Iran dans la région à vouloir tirer parti de la situation à Gaza pour compromettre la paix et la sécurité régionales. Les houthistes continuent de violer de manière éhontée le droit international en menant des attaques contre des navires commerciaux et marchands en mer Rouge, ce qui a eu des répercussions sur tout le monde. Ces attaques doivent prendre fin, et les États Membres doivent cesser d'armer les houthistes et de faciliter leurs actions. Nous restons vivement préoccupés par le sort des membres du personnel des Nations Unies, de la communauté diplomatique, du secteur privé et des organisations non gouvernementales détenus par les houthistes depuis le début du mois de juin. Ils doivent être libérés, sains et saufs.

Si le monde a les yeux rivés sur Gaza, le Liban et la mer Rouge, nous ne pouvons pas négliger la situation en Cisjordanie. Nous restons préoccupés par la montée en flèche des violences meurtrières commises par des colons extrémistes violents contre des civils palestiniens en Cisjordanie, et nous les condamnons avec la plus grande fermeté.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons annoncé l'inscription de nouveaux noms sur la liste des sanctions, à savoir trois Israéliens et cinq entités impliqués dans des actes de violence contre des civils ou des troubles en Cisjordanie. Nous exhortons le Gouvernement israélien à prendre des mesures immédiates pour amener ces personnes et autres entités à répondre de leurs actes.

En outre, nous exprimons à nouveau notre inquiétude à la suite de la récente annonce d'Israël concernant l'expansion des colonies de peuplement, la désignation de vastes zones comme « terres domaniales » et la légalisation d'avant-postes de colonies. Les actions unilatérales, comme le programme d'implantation de colonies du Gouvernement israélien, sont incompatibles avec le droit

international et préjudiciables à une solution prévoyant deux États.

Nous accueillons avec satisfaction les informations selon lesquelles Israël va prolonger de quatre mois les opérations par correspondants bancaires et libérer une partie des recettes fiscales et douanières de l'Autorité palestinienne. Nous demandons à Israël de proroger les opérations par correspondants bancaires pour une période d'au moins 12 mois et de libérer l'intégralité des recettes fiscales et douanières retenues. La viabilité de l'Autorité palestinienne est essentielle à la stabilité de la Cisjordanie ; les mesures qui l'affaiblissent ne font que compromettre la sécurité d'Israël.

Enfin, nous encourageons Israël à se joindre aux membres du Conseil pour appuyer le programme de réforme de l'Autorité palestinienne.

Lors de cette même conférence Nobel que j'ai mentionnée précédemment, Ralph Bunche a admis qu'« il n'[était] pas facile de parler de paix avec conviction ou assurance ». Et pourtant, ce dont nous avons besoin de toute urgence, c'est de parler de paix, d'œuvrer en faveur de la paix. Et c'est la tâche qui incombe à chacun et chacune d'entre nous au Conseil, sans pointer quiconque du doigt et, surtout, sans semer la division.

C'est pourquoi les États-Unis poursuivent sans relâche leurs efforts pour faire pression sur le Hamas afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour combler les lacunes à la table des négociations et mettre la dernière main à l'accord de cessez-le-feu approuvé par le Conseil ; pour ramener les otages chez eux, y compris les huit Américains toujours retenus par le Hamas depuis plus de 280 jours ; pour faciliter l'accès humanitaire à toute la bande de Gaza et répondre aux besoins urgents de protection des personnes les plus vulnérables à Gaza ; pour promouvoir la sécurité régionale et continuer d'œuvrer en faveur d'une solution prévoyant deux États, où Israéliens et Palestiniens pourront vivre dans la paix et la dignité ; et pour s'engager en faveur de longs et patients efforts, et des tâtonnements, afin que la paix puisse être gagnée.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation russe d'avoir organisé ce débat public, et j'exprime ma gratitude au Directeur de cabinet du Secrétaire général, M. Rattray, pour avoir donné lecture de l'exposé du Secrétaire général.

Le silence est assourdissant quant à une éventuelle solution pour mettre fin à la guerre à Gaza. Le Guyana avait espéré qu'avec l'adoption de la résolution 2735 (2024) il y a cinq semaines, appuyant les efforts des États-Unis,

de l'Égypte et du Qatar, les bombes et les balles qui continuent de pleuvoir sur Gaza auraient été réduites au silence. Nous félicitons les États-Unis, l'Égypte et le Qatar de leurs efforts constants, et nous devons rester optimistes. Nous rappelons cependant qu'il est de la responsabilité du Conseil de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à la guerre.

La catastrophe à plusieurs niveaux en Palestine s'aggrave de jour en jour. Ses dimensions s'étendent à toutes les facettes de la vie des Palestiniens, tant dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Ses principales caractéristiques sont l'oppression et la répression, l'indignité et l'impunité, la destruction, la privation et la mort. Pourtant, même dans leur souffrance qui semble sans fin, les Palestiniens comptent sur l'ONU pour mettre un terme à la catastrophe. Aussi l'appel lancé par le Guyana est-il un appel à ce que nous rassemblions collectivement la volonté politique de faire progresser le processus de paix et de donner au peuple palestinien un réel espoir d'un avenir sûr et stable. C'est la seule perspective qui puisse garantir un avenir stable autant pour Israël que pour le Moyen-Orient.

Après neuf mois de guerre barbare menée par Israël contre Gaza, nous voyons des habitants gravement mutilés, chassés d'un coin à l'autre de la bande de Gaza tandis que les bombes pleuvent sans cesse sur leurs corps gravement affaiblis. Le nombre de morts avoisine aujourd'hui les 40 000, dont une majorité de femmes et d'enfants. Quelle est la réalité de la vie dans la bande de Gaza ? Les bombes, la famine et l'accès insuffisant aux soins de santé et aux biens et services essentiels ont privé la population civile de tout ce qui est nécessaire à sa survie. Les obstacles persistants à l'entrée de l'aide humanitaire, dressés en violation des décisions juridiquement contraignantes du Conseil de sécurité, reflètent un mépris total pour les obligations découlant du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Le Guyana constate, par exemple, que bien que le point de passage de Kerem Shalom/Karam Abou Salem soit ouvert, ce n'est qu'au compte-gouttes que l'aide entre par ce point de passage, parce qu'il y a une zone de combat active entre le point de passage et le lieu où résident les civils palestiniens. Il est donc pratiquement impossible d'acheminer l'aide par cette voie. Nous devons également rappeler que la situation générale en matière de sécurité dans la bande de Gaza demeure précaire en raison des bombardements aveugles et de l'effondrement général de l'ordre public, effondrement entièrement imputable au désespoir engendré par les circonstances actuelles.

Depuis des mois, nous sommes témoins d'attaques ciblées contre des infrastructures civiles critiques, notamment des établissements de santé et des écoles. Les camps de réfugiés ne sont pas épargnés. D'ailleurs, les attaques contre les camps se sont intensifiées. Ces dernières semaines, les camps de Mawassi, de Boureïj et de Nousseïrat ont tous été attaqués. Pourtant, nous entendons dire qu'un accord de cessez-le-feu ne peut être conclu en raison de lignes rouges. Quelles sont ces lignes rouges qui permettent aux meurtres de femmes et d'enfants et aux bombardements d'écoles, de camps de réfugiés et d'hôpitaux de se poursuivre ? Le Guyana condamne avec la plus grande fermeté cette violence gratuite et appelle Israël à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous exigeons également que les autres États Membres de l'ONU s'acquittent de leur devoir de veiller à ce que ces obligations soient respectées. La Charte des Nations Unies et les instruments juridiques internationaux ne sont pas un menu à la carte, dans lequel nous pouvons choisir ce qui nous convient.

Nous constatons également une intensification des attaques contre l'ONU, tant des attaques verbales que des bombardements physiques contre le personnel et les installations des Nations Unies. Les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont détruites par Israël. Soixante-dix pour cent des écoles de l'UNRWA ont été bombardées. Le siège de l'UNRWA à Gaza a été réduit à néant. Cette guerre a coûté la vie à près de 200 membres du personnel de l'UNRWA. Et la situation en Cisjordanie s'est également considérablement aggravée. C'est une réalité extrêmement tragique, et nous devons éteindre ce brasier.

Le Guyana appelle à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et exhorte les parties à donner la priorité à la protection des civils, comme le prescrit le droit international. Nous demandons également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et des Palestiniens détenus sans jugement dans les prisons israéliennes. Nous préconisons vivement le respect des différentes résolutions du Conseil de sécurité.

Le Guyana appelle également à l'augmentation de l'aide humanitaire à Gaza. Nous soulignons en particulier que l'aide alimentaire qui parvient à la population civile doit être une aide à haute valeur nutritionnelle, compte tenu du niveau désastreux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Nous soulignons l'obligation qui incombe à Israël, en tant que Puissance occupante, de veiller à ce que

la population ait accès à l'aide humanitaire. Nous demandons à Israël de respecter cette obligation, et nous nous faisons l'écho des exigences de la Cour internationale de Justice à cet égard.

Le Guyana exige en outre la protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. Les attaques contre l'UNRWA doivent cesser immédiatement, et des mécanismes de déconfliction et de notification opérationnels doivent être mis en place.

Nous demandons également que des mesures soient prises pour réduire les tensions en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et pour désamorcer l'escalade de la violence entre Palestiniens et Israéliens. Nous appelons en outre à des efforts de bonne foi pour apaiser les tensions dans la région.

La bande de Gaza, qui était déjà appauvrie, a été ramenée de nombreuses années en arrière. Le Conseil ne peut se permettre de laisser un malaise s'installer concernant la question de Palestine, mais doit continuer à œuvrer activement en faveur d'une solution permanente à ce problème. La solution des deux États reste la seule option viable, et des efforts rigoureux sont nécessaires, en particulier de la part des acteurs ayant une influence dans la région, pour faire avancer sa mise en œuvre. Le Guyana est déterminé à jouer son rôle pour mettre fin à ce qui est peut-être la plus longue injustice jamais faite à un peuple.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov, de présider la séance d'aujourd'hui, et le Directeur de cabinet du Secrétaire général, M. Rattray, d'avoir fait une déclaration au nom du Secrétaire général Guterres.

Depuis son déclenchement il y a plus de neuf mois, le conflit de Gaza a causé la mort de plus de 38 000 civils, entraînant une catastrophe humanitaire sans précédent. La situation continue de se détériorer, des millions de Gazaouites étant sans cesse contraints de se déplacer. Les écoles et les camps de réfugiés sont constamment bombardés. Les lignes rouges du droit international et du droit international humanitaire ont été franchies à maintes reprises. La communauté internationale doit unir tous ses efforts pour promouvoir un cessez-le-feu afin de sauver des vies et d'atténuer immédiatement la catastrophe en cours.

Un cessez-le-feu immédiat et durable est une condition préalable nécessaire pour sauver des vies innocentes. Lorsqu'ils ont insisté au Conseil pour que la résolution 2735 (2024) soit adoptée, les États-Unis ont affirmé à plusieurs reprises qu'Israël avait accepté l'accord de

cessez-le-feu. Cependant, plus d'un mois s'est écoulé et les opérations militaires israéliennes à Gaza ont continué à s'étendre, des attaques ayant récemment été commises contre plusieurs camps de réfugiés, notamment Mawassi et Nousseïrat, causant des pertes massives. En ce moment, ce dont Gaza a besoin, c'est d'un espoir de paix. Les opérations militaires ne feront qu'augmenter le nombre de victimes parmi les civils innocents et ne favoriseront pas la création de conditions propices au sauvetage des otages. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement toutes ses opérations militaires dans la bande de Gaza et à mettre un terme au châtiment collectif infligé au peuple palestinien. Les pays qui ont une influence majeure doivent déployer des efforts sérieux et responsables pour encourager les parties à faire preuve de volonté politique afin de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil.

Il est urgent d'élargir l'accès humanitaire pour apaiser la situation actuelle. La catastrophe humanitaire à Gaza est d'origine humaine. La faim ne doit pas être utilisée comme une arme et les questions humanitaires ne doivent pas être politisées. La fermeture de la jetée flottante a prouvé une fois de plus que les voies de transport terrestre, pour lesquelles il n'existe pas de substitut, sont le moyen le plus efficace d'étendre l'accès humanitaire à grande échelle. Les organismes humanitaires, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, sont la dernière bouée de sauvetage des habitants de Gaza.

Nous condamnons les attaques contre les organisations humanitaires et leur personnel, et demandons qu'une enquête soit dûment menée sur ces attaques et que leurs auteurs répondent de leurs actes. La Chine exhorte Israël à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire en levant le blocus et en ouvrant tous les points de passage terrestres vers Gaza, de manière à garantir l'acheminement rapide, sûr et à grande échelle de fournitures humanitaires à Gaza, ainsi que leur distribution sûre et ordonnée, tout en coopérant pleinement avec l'ONU et d'autres acteurs humanitaires.

La solution des deux États est le seul moyen viable de régler la question du Moyen-Orient. Au cours des dernières décennies, la situation palestino-israélienne a souvent été caractérisée par des troubles et des tensions. La cause profonde du problème est que la solution des deux États n'a pas été mise en œuvre et que les droits nationaux du peuple palestinien à un État indépendant n'ont pas été réalisés. Gaza appartient à la Palestine et au peuple palestinien. Les discussions sur la gouvernance de Gaza après la guerre doivent être basées sur la quête

d'une solution politique, plutôt que sur une gestion de la crise au coup par coup. Il est indispensable de respecter la volonté du peuple palestinien et de répondre aux préoccupations légitimes des pays de la région. La Chine appuie fermement la création d'un État de Palestine indépendant, gouverné par les Palestiniens, et appelle à la convocation d'une conférence internationale de paix de grande envergure, qui aurait plus de poids et qui serait plus efficace, ainsi qu'à la définition d'un calendrier et d'une feuille de route concrets pour la mise en œuvre de la solution des deux États.

Les répercussions du conflit actuel à Gaza se multiplient. La situation au Moyen-Orient est de plus en plus précaire et préoccupante. La Chine appelle toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue, à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'exacerber les tensions et à œuvrer de concert pour éviter un embrasement qui pourrait s'étendre à l'ensemble de la région du Moyen-Orient. La Chine continuera de déployer des efforts inlassables aux côtés d'autres parties pour obtenir la fin rapide des combats à Gaza, atténuer la catastrophe humanitaire et mettre en œuvre la solution des deux États.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur de cabinet Rattray d'avoir donné lecture de l'exposé du Secrétaire général.

Neuf mois après les attentats du 7 octobre 2023, au moins 120 otages, vivants ou morts, sont toujours détenus dans des conditions effroyables. Des Palestiniens innocents continuent de souffrir et de mourir à Gaza. Une crise humanitaire dévastatrice s'aggrave de jour en jour. Le risque de famine est imminent. Et nous sommes vivement préoccupés par le risque d'escalade régionale, en particulier le long de la Ligne bleue entre Israël et le Liban.

L'une des premières mesures prises par Sir Keir Starmer en tant que Premier Ministre du Royaume-Uni a été de souligner la nécessité urgente d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération immédiate de tous les otages et d'une augmentation immédiate de l'aide humanitaire à Gaza. Nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis à cette fin. L'accord qui est sur la table, et qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2735 (2024), est la meilleure chance d'y parvenir. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de souplesse dans les négociations et à manifester clairement leur ferme détermination à garantir la mise en œuvre de l'accord.

Premièrement, nous demandons à Israël de protéger les civils, de permettre un acheminement sans

entrave de l'aide à Gaza et de veiller à ce que l'ONU et les acteurs humanitaires disposent de l'accès et du matériel nécessaires pour acheminer en toute sécurité l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Nous réaffirmons notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et au rôle capital qu'il joue pour sauver des vies à Gaza, fournir des services de base et promouvoir la stabilité en Cisjordanie et dans l'ensemble de la région, une condition fondamentale pour une paix durable. Il est primordial que le fonctionnement de l'UNRWA soit assuré grâce à une base financière durable et qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

Deuxièmement, nous exprimons notre vive préoccupation face à la recrudescence des violences perpétrées par les colons en Cisjordanie. Nous condamnons la récente expansion des colonies israéliennes. Nous rejetons les décisions prises par le Gouvernement israélien déclarant 2357 hectares de terrain en Cisjordanie comme terres domaniales depuis le début de l'année, la plus importante déclaration de terres domaniales depuis les Accords d'Oslo. Ces décisions ne sont pas seulement illégales au regard du droit international, mais elles sapent également la perspective de la solution des deux États. Nous demandons qu'il soit mis fin à ces activités illégales.

Troisièmement, il n'y a pas de solution militaire au conflit. La poursuite d'options militaires ne fera qu'accentuer les divisions et perpétuer les souffrances des Palestiniens et des Israéliens. Le nombre de victimes parmi les civils à Gaza est inacceptable. Les informations faisant état de victimes civiles à la suite des frappes menées par Israël près d'écoles et de zones désignées comme des zones humanitaires dans la bande de Gaza au cours des dernières semaines sont atterrantes. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères, des mesures doivent être prises d'urgence pour protéger les civils.

Nous sommes consternés par les répercussions du conflit sur les femmes et les enfants. Selon les estimations de l'ONU, il y aurait plus de 17 000 enfants non accompagnés à Gaza, et la mort de plus de 5 000 femmes a été confirmée, beaucoup d'autres n'ayant pas été identifiées ou étant portées disparues. Un grand nombre de femmes tuées ou portées disparues sont des mères. Les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être tués, mutilés ou séparés de leur famille, et de souffrir de traumatismes, de malnutrition aiguë, de violence et d'exploitation. Les femmes et les filles de Gaza mènent une lutte désespérée pour accéder à la nourriture, s'assurer une hygiène de base et des soins de santé et conserver leur dignité dans

des conditions sanitaires déplorables et face au risque de viol et de violence sexuelle liée au conflit.

La paix ne sera durable que si les Israéliens et les Palestiniens se réengagent en faveur d'un processus de paix renouvelé débouchant sur la solution des deux États, avec Israël vivant dans la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, droit indéniable du peuple palestinien. La visite du Ministre britannique des affaires étrangères dans la région cette semaine témoigne de notre attachement indéfectible à cet objectif. Le Premier Ministre du Royaume-Uni s'est entretenu avec le Premier Ministre Netanyahu, le Président Abbas et d'autres dirigeants de la région, soulignant la détermination du Royaume-Uni à jouer pleinement son rôle diplomatique pour obtenir un accord de cessez-le-feu et créer l'espace nécessaire qui offrira une voie crédible et irréversible vers la solution des deux États. Le monde a besoin d'un Israël sûr et sécurisé aux côtés d'un État palestinien viable et souverain.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur de cabinet Rattray de l'exposé qu'il a présenté au nom du Secrétaire général.

Depuis plus de neuf mois, les civils de Palestine et d'Israël endurent d'énormes souffrances. Cette catastrophe doit prendre fin maintenant. Comme l'exige la résolution 2735 (2024), le Hamas doit accepter l'accord sans délai ni conditions supplémentaires, et les deux parties doivent l'appliquer fidèlement.

Une série d'actes consternants se sont produits à plusieurs reprises, notamment une frappe israélienne sur une zone dite sûre à Mawassi, dans laquelle plus de 90 Palestiniens auraient été tués. Ces récentes attaques démontrent une fois de plus qu'aucun endroit n'est sûr à Gaza. Nous exhortons Israël à cesser toutes les attaques qui entraînent la mort de civils. Si des civils sont régulièrement tués et que des infrastructures civiles sont régulièrement prises pour cible, c'est qu'Israël ne fait pas tout pour protéger les civils, contrairement à ce qu'il affirme.

Comme l'ont souligné à maintes reprises tous les membres du Conseil de sécurité, Israël doit respecter les obligations que lui impose le droit international, y compris le droit international humanitaire. Israël doit prendre des mesures pour respecter les règles de distinction, de précaution et de proportionnalité. Les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les installations humanitaires ne doivent en aucun cas être pris pour cible. C'est d'autant plus important que ces installations servent

d'abris à des civils innocents et sans défense, dont beaucoup ont été déplacés de force à de nombreuses reprises en raison des ordres d'évacuation récurrents d'Israël. Dans le même temps, le Hamas doit aussi cesser de mettre en danger les civils palestiniens et israéliens en utilisant des zones densément peuplées de Gaza comme bases pour lancer des roquettes visant Israël.

L'aide humanitaire ne doit pas être entravée à l'heure où la famine se répand. Malgré la mise en place du mécanisme créé en application de la résolution 2720 (2023), qui vise à améliorer la gestion de l'aide humanitaire à Gaza, il est pratiquement impossible d'acheminer l'aide à l'intérieur de la bande de Gaza, une situation largement imputable au fait qu'Israël n'assure pas le maintien de l'ordre public à Gaza. Israël doit ouvrir tous les points de passage terrestres disponibles, déployer tous les efforts possibles pour maintenir l'ordre public à Gaza et protéger les travailleurs humanitaires.

Nous sommes aussi extrêmement préoccupés par la détérioration continue de la situation en Cisjordanie. Depuis son adoption en 2016, la résolution 2334 (2016) n'est pas appliquée, Israël ayant étendu ses activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Il est particulièrement alarmant que, depuis le début de l'année, Israël ait saisi plus de terres en Cisjordanie que sur l'ensemble des 20 dernières années, ce qui traduit une tendance à accélérer l'expansion des colonies. Les opérations militaires menées par les forces israéliennes en Cisjordanie, l'aggravation des violences commises par les colons et la démolition d'habitations palestiniennes sont de plus en plus inquiétantes, car elles ont lieu dans une quasi-impunité. Les discours et les actes incendiaires de hauts responsables israéliens ne font que jeter de l'huile sur le feu. Nous exhortons Israël à mettre fin à toutes les activités de peuplement, à respecter les droits légitimes du peuple palestinien et à faire en sorte que les auteurs de ces actes soient tenus d'en répondre.

L'ensemble du Moyen-Orient est sous la menace imminente d'hostilités encore plus dangereuses. La situation de part et d'autre de la Ligne bleue est extrêmement préoccupante, alors que les échanges de tirs quotidiens entre Israël et le Hezbollah augmentent en portée et en intensité, au mépris total de la résolution 1701 (2006). La présence armée du Hezbollah dans le sud du Liban constitue une violation continue de cette résolution, et l'expérience traumatisante vécue par Israël le 7 octobre 2023 a peut-être eu pour effet de renforcer l'approche intransigeante adoptée par les Forces de défense israéliennes de part et d'autre de la Ligne bleue.

Cette situation ne fait qu'aggraver la crise politique et économique au Liban, où 5 millions de Libanais partagent leur petit territoire avec environ 2 millions de réfugiés, dont 1,5 million de Syriens. La récente détérioration de l'opinion publique au Liban causée par le nombre élevé de réfugiés syriens dans le pays est un autre facteur préoccupant qui exacerbe l'instabilité régionale. Les échanges de tirs incessants de part et d'autre de la Ligne bleue, sur fond de mises en garde répétées contre une guerre totale entre le Liban et Israël, menacent également la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, y compris le personnel de maintien de la paix de la République de Corée.

En outre, les attaques continues des houthistes contre des navires en mer Rouge et les attaques répétées entre Israël et la Syrie sont autant de signes de la dangereuse escalade dans la région. Le monde entier doit déployer tous les efforts possibles pour éviter une guerre régionale de grande ampleur. Nous appelons toutes les parties de la région, qu'il s'agisse d'acteurs nationaux ou non étatiques, à faire preuve de la plus grande retenue.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé la présente séance. J'exprime également notre gratitude à M. Courtenay Rattray pour son exposé éclairant.

Depuis plus de neuf mois, l'agression de l'occupant israélien contre le peuple palestinien sans défense se poursuit, avec un bilan humain désastreux. Environ 130 000 Palestiniens sont tombés en martyrs ou ont été blessés. La communauté internationale semble impuissante face à l'implacable machine à tuer qui prend pour cible des innocents dans les rues de Gaza. Les souffrances de la population gazaouite s'aggravent de jour en jour.

Les forces d'occupation israéliennes déplacent les Palestiniens de leurs maisons, détruisent leurs communautés et sèment la mort en toute impunité. Nous appelons au respect du principe de responsabilité. Ce n'est pas une option, c'est un impératif, et c'est important. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas encore pris de mesures efficaces pour mettre fin à ces atrocités. Les attaques de ce week-end contre des personnes déplacées à Mawassi et El-Chaty, zones de sécurité devenues des zones de mort, ainsi que la poursuite des attaques délibérées contre les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont la preuve manifeste que les forces d'occupation israéliennes se moquent éperdument du caractère sacré de la vie humaine.

La communauté internationale semble paralysée, prise en otage par les criminels de guerre du Gouvernement d'occupation israélien. Ces personnes prospèrent sur la souffrance des Palestiniens et violent le droit international et les normes humanitaires, en utilisant l'aide comme un moyen de pression et de négociation. Les Palestiniens sont aujourd'hui en proie à la famine, comme le confirment les rapports de l'ONU. Il s'agit là d'un crime de guerre. Le Conseil de sécurité doit prendre les mesures qui s'imposent, comme le prévoit la résolution 2417 (2018). Les violations du droit international par l'occupation israélienne ne peuvent être traitées par de simples déclarations. Elles exigent des sanctions résolues pour amener les autorités d'occupation à répondre de leurs actes.

Les ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues par la Cour internationale de justice sont claires : les autorités d'occupation doivent immédiatement fournir des services de base et une aide humanitaire aux Palestiniens de Gaza. Au lieu de cela, les autorités d'occupation ont réagi en multipliant les obstacles, en ciblant les camions d'aide et en empêchant l'UNRWA de mener à bien son travail vital. Le point de passage de Rafah, qui, selon l'ordonnance de la Cour, doit rester ouvert, a été complètement détruit par les occupants.

La politique actuelle de nettoyage ethnique et de punition collective contre les Palestiniens constitue un camouflet pour le Conseil de sécurité qui est incapable de faire respecter ses résolutions. Ces résolutions restent de simples mots sur le papier, ce qui soulève une question fondamentale : le droit international s'applique-t-il de manière sélective ? L'occupation israélienne agit en toute impunité, comme si elle était au-dessus de la loi.

Le temps est venu de nous unir. Mettons de côté nos différences et travaillons à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à une solution durable et juste pour la Palestine. Cette solution doit se fonder sur un consensus international, défendre le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur leur terre ancestrale – un destin qu'ils doivent décider eux-mêmes.

Pour terminer, comme l'a affirmé le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie, qui a payé un lourd tribut pour rétablir sa souveraineté et son indépendance, continuera d'appuyer sans faille le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il obtienne ses pleins droits. Les images abominables de massacres et de destructions que nous voyons aujourd'hui dans les territoires occupés doivent marquer le dernier chapitre de la souffrance des Palestiniens. Les vies perdues et le sang versé doivent

ouvrir la voie à un État palestinien indépendant ayant pour capitale Al-Qods al-Charif.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public de haut niveau. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé complet, dont a donné lecture le Directeur de Cabinet, M. Courtenay Rattray.

Deux cent quatre-vingt-trois jours se sont écoulés depuis les attaques du 7 octobre 2023 menées par le Hamas et d'autres groupes armés contre des civils israéliens et la réponse des Forces de défense israéliennes (FDI) par des bombardements et des opérations terrestres dans la bande de Gaza. Les attaques du 7 octobre ont fait environ 1 200 morts et 8 730 blessés, et 240 personnes, pour la plupart des Israéliens, ont été prises en otage. Environ 120 personnes sont toujours retenues en otage.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a indiqué que, sur la base des informations recueillies par l'équipe de mission de son bureau auprès de sources multiples et indépendantes, il existe des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit se sont produites durant les attaques du 7 octobre à différents endroits autour de Gaza.

Le récit des faits entourant les attentats du 7 octobre a été suivi d'une tragédie humaine encore plus brutale. Nous ne saurions oublier ni rester silencieux ni devenir insensibles : le nombre de Palestiniens tués dans la bande de Gaza depuis le début des opérations terrestres et des bombardements des FDI s'élève à plus de 38 000, dont plus de 15 000 sont des enfants. Plus de 89 000 Palestiniens ont été blessés et 10 000 sont portés disparus. Dans une zone de 365 kilomètres carrés, il y a 1,9 million de personnes déplacées, et on estime que neuf personnes sur 10 l'ont été à plusieurs reprises.

Au 14 juillet, 197 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) avaient été tués, ainsi qu'environ 274 travailleurs humanitaires et 500 travailleurs de la santé. On a signalé 458 attaques contre les locaux de l'UNRWA, et 189 de ses installations ont été endommagées. L'accès humanitaire complet et sans entrave reste problématique, en raison des refus opposés par les FDI et des retards dans la coordination des mouvements ainsi que des attaques de bandes criminelles contre les convois humanitaires. Le point de passage de Karam Abou Salem/Kerem Shalom, qui a été désigné

comme le principal point de passage pour les livraisons humanitaires, n'est pas pleinement opérationnel en raison des combats actifs et de l'insécurité sévissant autour du point de passage, l'ordre public s'étant effondré faute de personnel chargé de l'application de la loi.

On estime que 30 000 femmes enceintes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, que plus de 10 000 sont au bord de la famine et que près de 7 000 sont en situation de famine. La gestion des déchets, le contrôle des eaux usées et le risque élevé d'apparition de maladies d'origine hydrique suscitent de vives inquiétudes. La situation des femmes et des enfants se caractérise par un manque d'intimité et de dignité, l'augmentation des violences sexuelles et domestiques, ainsi que par des pénuries de nourriture, d'eau et de produits sanitaires essentiels. Du fait des punitions collectives, des bombardements et des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, les Palestiniens de la bande de Gaza sont privés de leur dignité humaine inhérente.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, figure en tête de l'ordre du jour du Conseil depuis des mois, l'accent étant mis sur la fin du conflit à Gaza. Les décisions du Conseil de sécurité avec l'adoption des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024) sont intervenues après ou en même temps que, respectivement, l'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies ; l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions, notamment la résolution ES-10/22, qui appelle à un cessez-le-feu immédiat, à la libération immédiate et inconditionnelle des otages, à l'accès humanitaire et au respect par toutes les parties des obligations qui leur incombent en vertu du droit international ; et l'ordonnance en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice dans l'affaire *Afrique du Sud c. Israël*.

Malgré toutes ces mesures, neuf mois plus tard, les informations qui nous proviennent de la bande de Gaza restent effroyables. Nous sommes témoins du refus des parties au conflit de mettre en œuvre les résolutions du Conseil et les ordonnances contraignantes de la Cour internationale de Justice et de se conformer à leurs obligations en vertu du droit international. La Sierra Leone a rejoint les autres membres du Conseil qui ont voté pour la résolution 2735 (2024) en toute bonne foi, sur la base de l'assurance qu'un accord avait été conclu ou était imminent. Depuis l'adoption de la résolution 2735 (2024) le 10 juin, environ 1 300 Palestiniens supplémentaires ont été tués, des civils et des biens protégés, en particulier des écoles, ayant été directement visés par des frappes de missiles.

La destruction massive des infrastructures physiques et critiques dans toute la bande de Gaza, y compris les installations d'eau, d'assainissement et d'énergie, les routes, les ponts, les hôpitaux, les écoles et les maisons d'habitation, signifie que même après un cessez-le-feu, le relèvement et la reconstruction de la bande de Gaza seront une entreprise de longue haleine. Cela constituera une difficulté supplémentaire pour les autorités palestiniennes et la communauté internationale, qui devront rétablir l'ordre public et renforcer la bonne gouvernance.

Il n'y a pas, et il n'y aura pas, de gagnants dans le conflit israélo-palestinien. La poursuite de la guerre dans la bande de Gaza risque d'engendrer une génération traumatisée, non éduquée, mutilée, orpheline, sans abri et, plus dangereux encore, nourrissant de nombreux griefs. Il y a aussi une génération qui a été marquée par les horreurs inimaginables du 7 octobre 2023 et qui vit dans la hantise des tunnels du Hamas. Pour modifier cette situation, nous devons prendre des mesures collectives et immédiates pour garantir une paix durable, mais aussi mettre fin à l'impunité et veiller à ce que les auteurs des atrocités criminelles commises dans le cadre du conflit répondent de leurs actes.

L'intensification de l'activité et de la violence des colons, les raids militaires et les détentions en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les tensions accrues entre Israël et le Liban de part et d'autre de la Ligne bleue et les attaques signalées en mer Rouge, liées à la situation à Gaza, risquent plus encore de provoquer un débordement régional, avec des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité dans le monde.

Nous voudrions formuler trois observations sur la voie à suivre pour améliorer la situation actuelle.

Premièrement, la Sierra Leone exige une fois de plus un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, un appel légitime dont le Conseil s'est fait l'écho à maintes reprises. Un cessez-le-feu à ce stade permettra d'améliorer considérablement les conditions de sécurité dans la bande de Gaza, d'apaiser l'anarchie et le désordre social, de garantir la protection des civils et de faciliter l'acheminement sans entrave de secours humanitaires aux millions de personnes qui en ont besoin d'urgence.

Deuxièmement, comme le souligne la résolution 2573 (2021), nous soulignons que les parties au conflit sont responsables au premier chef de protéger les civils et les biens de caractère civil, y compris le personnel humanitaire et les civils exerçant des fonctions liées à

l'exploitation, à l'entretien ou à la réparation d'infrastructures civiles cruciales à la prestation de services essentiels à la population civile de la bande de Gaza.

Nous condamnons donc les récentes attaques contre les locaux de l'UNRWA et les écoles accueillant des civils déplacés de Khan Younès et d'ailleurs, ainsi que l'attaque contre le camp de réfugiés de Mawassi, où les informations font état de 90 Palestiniens tués, dans un endroit hélas considéré comme une zone sûre.

En outre, pour un acheminement accéléré et en toute sécurité de l'aide humanitaire à Gaza par tous les itinéraires possibles, nous faisons écho aux appels à mettre en place des systèmes de déconfliction et de coordination efficaces, crédibles et prévisibles dans toute la bande de Gaza.

Troisièmement, enfin, régler les problèmes fondamentaux qui alimentent ce conflit exige une volonté politique d'Israël et de la Palestine et leur engagement à entamer un dialogue et des négociations propices à un règlement pacifique de ce différend. L'horizon politique d'une solution prévoyant deux États a beau être l'objectif ultime, nous continuons d'exhorter les parties, à titre immédiat, à rester de bonne foi et à conserver une attitude positive tout au long des négociations que facilitent actuellement l'Égypte, les États-Unis et le Qatar, afin de garantir la conclusion d'un accord dans les plus brefs délais.

Les combats durent depuis longtemps. La souffrance des populations dure depuis longtemps. Le relèvement, la reconstruction et la restauration de la dignité humaine des victimes risque de durer longtemps. Mais l'heure est venue de donner une chance à la paix, qui doit être recherchée avec obstination.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Directeur de cabinet Ratray d'avoir transmis un message comme toujours très clair du Secrétaire général.

Dans sa lettre de décembre (S/2023/962) invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général soulignait que les hostilités ont engendré d'effroyables souffrances humaines, des destructions physiques et un traumatisme collectif en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Il exhortait le Conseil à éviter une catastrophe humanitaire. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Nous avons adopté quatre résolutions (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024)), mais aucune n'a été adoptée à l'unanimité et aucune n'a modifié la situation sur le terrain.

Je suis certain que les membres ont entamé une réflexion approfondie sur le rôle qu'a joué le Conseil dans cette crise. Assurément, plusieurs d'entre nous pensent au mépris du droit international et aux violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous avons été leurrés de diverses manières, notamment par les garanties qui nous ont été fournies ces derniers mois concernant les zones dites sûres. Au lieu d'être un outil humanitaire répondant à des normes de protection minimales, les zones sûres ont été prises pour cible de manière récurrente.

Nous répétons ce que nous avons dit il y a quelques semaines (voir S/PV.9678) : ni le Hamas ni Israël ne se soucient des civils. Les membres du Hamas se cachent parmi les déplacés, mettant ainsi en danger la vie de leurs compatriotes palestiniens. De l'autre côté, Israël, dans sa traque du Hamas, fait preuve d'un mépris total pour les souffrances des civils. Il n'y a pas d'équivalence morale entre le Hamas et Israël. Néanmoins, le comportement des deux acteurs envers les civils est déplorable, et constitutif d'un crime.

Nous peinons toujours à empêcher une nouvelle aggravation de la catastrophe humanitaire, mais nous devons aussi nous employer à restaurer un horizon politique propice à la solution des deux États. Nous devons conjurer de nouvelles catastrophes humanitaires. Gaza doit être envisagée au-delà du cessez-le-feu. On me permettra donc de présenter certaines réflexions sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à cet égard.

Notre première mesure doit inclure un cessez-le-feu immédiat. Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les ordonnances en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice doivent être pleinement appliquées. Elles sont contraignantes et contiennent des exigences claires, notamment concernant la libération des otages et l'acheminement d'une aide à grande échelle. Cela signera le début de la fin de colossales souffrances humaines. Nous continuons d'appuyer pleinement les efforts de médiation de l'Égypte, des États-Unis et du Qatar, et nous les en félicitons.

Notre deuxième mesure pourrait être le renouveau d'un processus politique qui conduirait à la solution des deux États. Malgré l'absence d'un processus politique, ou peut-être justement parce qu'il est absent, le Conseil doit réfléchir à la structure qu'il peut prendre. Seule une approche cohérente adossée à une volonté politique forte pourra ouvrir une voie de progrès. Une conférence de paix internationale sous les auspices de l'ONU offrirait une enceinte où mener un échange revitalisé qui aboutirait à

un plan clair pour le processus de paix au Moyen-Orient. Cette démarche ne relève pas uniquement du Conseil de sécurité ou de la communauté internationale au sens large. Respecter la Charte des Nations Unies est une responsabilité de tous les États Membres de l'ONU. L'effroyable situation à Gaza éclipse celle qui prévaut en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où nous observons des tensions accrues qui s'accompagnent d'un bilan humain toujours plus lourd, d'une recrudescence des attaques de colons et d'une intensification spectaculaire des activités de peuplement. Vu les mesures prises à l'encontre de la solution des deux États, nous devons tous, collectivement et individuellement, agir pour la défendre.

Notre troisième mesure a trait à la reconstruction : il faut reconstruire Gaza, il faut rétablir une structure et un ordre public à Gaza, et il faut appuyer le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Pour ce faire, nous avons besoin d'une Autorité palestinienne forte, qui puisse mener à bien ses processus de réforme interne et accéder à ses recettes fiscales et à ses comptes bancaires. Et nous avons besoin de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour accompagner la période de transition.

Le Conseil doit se concentrer sur les intérêts de ceux qui comptent le plus et qui paient le plus lourd tribut : les populations sur le terrain, les civils. Il n'y a pas d'autre option viable que la reprise du processus politique et la prévention d'un embrasement régional. Dans cette optique, nous appelons également toutes les parties à faire preuve de retenue le long de la Ligne bleue et à s'engager à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006). Elles doivent utiliser les mécanismes de liaison et de coordination de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, tirer parti des bons offices des acteurs internationaux et prendre l'engagement d'apaiser la situation.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur de cabinet Rattray de son exposé.

Plus de neuf mois se sont écoulés depuis que le conflit dévastateur a commencé dans la bande de Gaza, après des actes de terreur d'une grande violence perpétrés par le Hamas et d'autres groupes militants. Le Japon regrette vivement les lourdes pertes civiles et les destructions causées par les hostilités persistantes.

Nous sommes consternés d'apprendre que samedi, des frappes aériennes menées par les Forces de défense israéliennes sur une zone dite sûre, à Mawassi, auraient tué au moins 90 personnes, et que les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés

de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza ont été détruits le lendemain. Je réaffirme que tous les sites de l'ONU, y compris les installations de l'UNRWA, doivent être protégés en permanence. Ce ne sont là que deux exemples notables des horreurs qui se produisent fréquemment sur le terrain.

Toutes les parties doivent respecter strictement les principes du droit international, en particulier s'agissant de la protection des civils. Le Hamas doit cesser de se servir de civils comme de boucliers humains. Nous sommes également très préoccupés par les quelque 2 millions de Palestiniens qui ont été déplacés, dont beaucoup à maintes reprises, et qui n'ont que peu voire pas d'accès à la nourriture, à l'eau propre, aux médicaments et à d'autres articles de première nécessité. À cet égard, il est alarmant qu'Israël ait de nouveau lancé un ordre d'évacuation pour Khan Younès et la ville de Gaza. Il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza. Les personnes tuées, mutilées, déplacées et en difficulté sont toutes des êtres humains, et pas seulement des chiffres. Chacune d'entre elles a une vie, une famille, des rêves et une dignité.

Le Japon prend acte de l'affirmation d'Israël selon laquelle il a réalisé certains progrès s'agissant de réduire le nombre de victimes civiles et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, et salue la coopération d'Israël avec la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, Sigrid Kaag, et d'autres organismes humanitaires. Mais il faut faire davantage. Des mécanismes de déconfliction efficaces, la réouverture du point de passage de Rafah, la pleine utilisation du port d'Ashdod et la garantie de l'accès et de la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres travailleurs humanitaires sont autant d'éléments indispensables pour accélérer l'acheminement de l'aide nécessaire vers Gaza et à l'intérieur de celle-ci.

La réalité, c'est que l'effondrement de l'ordre public rend toutes les opérations d'aide extrêmement difficiles, voire presque impossibles. Le mois dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2735 (2024), approuvant la proposition en trois étapes qui ouvrirait la voie à la libération des otages et à un cessez-le-feu durable.

Le Japon appuie vigoureusement les efforts de médiation essentiels et inlassables des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar, et se réjouit de voir un nouvel élan diplomatique en faveur d'un accord. Nous espérons sincèrement que les deux parties tireront parti de cette précieuse dynamique et parviendront sans plus tarder à un accord indispensable.

Au-delà de Gaza, le Japon condamne les récentes décisions du Gouvernement israélien concernant l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, ainsi que la montée de la violence de la part des colons extrémistes. Nous demandons à Israël de revenir sur ses décisions et d'empêcher immédiatement toute nouvelle violence. En outre, tout en prenant note des derniers transferts par Israël d'une partie des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne, le Japon exhorte Israël à débloquent toutes les recettes retenues et à prendre les mesures qui s'imposent pour maintenir la stabilité économique en Cisjordanie.

Par ailleurs, l'escalade des hostilités le long de la Ligne bleue est également très préoccupante. Le Japon appelle les deux parties à exercer la plus grande retenue et à cesser les hostilités, conformément à la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, je voudrais dire que seule la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, permettra de régler définitivement ce conflit qui dure depuis des décennies. Le Japon demeure fermement déterminé à atteindre cet objectif.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite la Fédération de Russie, qui préside le Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en tant que manifestation phare de sa présidence. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé au Conseil sur ce sujet, qui nous a été présenté par son directeur de cabinet, M. Courtenay Rattray.

Les informations que nous recevons sur les événements récents au Moyen-Orient avivent nos inquiétudes au sujet de l'aggravation de la situation déjà dramatique à Gaza et dans la région. Les attaques répétées des forces armées israéliennes contre Gaza, dans lesquelles des civils, des membres du personnel médical, des travailleurs humanitaires et des journalistes sont tués, méritent d'être condamnées avec force par le Conseil.

Nous sommes pleinement convaincus que la guerre doit cesser maintenant. Il est temps d'y mettre un terme. À cette fin, nous appelons une nouvelle fois les parties à mettre effectivement en œuvre les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024), 2724 (2024) et 2735 (2024), sans plus tarder. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour obtenir un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza, la libération de tous les otages et l'acheminement de l'aide humanitaire aux millions de Palestiniens qui en ont besoin.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'ordres d'évacuation multiples visant la population de Gaza. Cela va gravement à l'encontre du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Nous sommes inquiets de constater que bien que le Conseil ait intensifié ses efforts, la situation sur le terrain ne s'améliore pas. Les attaques continuent de faire des morts parmi les civils, d'entraîner des déplacements forcés et d'aggraver la situation humanitaire des Palestiniens.

Le Mozambique se félicite des efforts diplomatiques déployés par les États-Unis, les pays arabes et la communauté internationale dans son ensemble pour trouver des solutions au conflit prolongé dans la bande de Gaza et en Palestine.

Nous appelons Israël à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et les ordonnances de la Cour internationale de Justice sur cette question.

Nous exprimons notre plein appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui reste un pilier de l'aide apportée à des millions de réfugiés palestiniens. Nous appelons tous les donateurs à fournir à l'Office les ressources financières prévisibles dont il a besoin pour fonctionner et s'acquitter de son mandat.

Le Mozambique maintient fermement sa position et reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté, ancré dans la Charte des Nations Unies et dans les principes et normes du droit international. Nous réaffirmons la nécessité de mettre en œuvre la solution des deux États, une solution prévoyant deux États indépendants et souverains, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, tous deux Membres de l'ONU.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Directeur de cabinet du Secrétaire général, M. Rattray, d'avoir présenté l'exposé du Secrétaire général.

Le Moyen-Orient traverse une période sans précédent. Alors que la guerre à Gaza fait rage, elle a des répercussions dans toute la région, mettant en danger les civils et compromettant toute perspective de paix. C'est la raison pour laquelle, après les terribles attaques du 7 octobre 2023 menées par le Hamas et d'autres groupes armés, Malte a appelé sans relâche à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza. Nous continuons

à condamner catégoriquement ces attaques terroristes odieuses et à demander la libération urgente et sans condition de tous les otages restants à Gaza.

Il est impératif que le Hamas et Israël acceptent et appliquent la proposition de cessez-le-feu présentée dans la résolution 2735 (2024). La mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'application effective, immédiate et intégrale des ordonnances de la Cour internationale de Justice demeurent essentielles.

Malgré ces obligations claires, nous continuons d'être témoins de nouvelles souffrances à Gaza et au-delà. La semaine dernière, Israël a ordonné le déplacement forcé de tous les Palestiniens de la ville de Gaza. Les déplacements récurrents de la population exacerbent les périls auxquels sont déjà confrontés les Palestiniens. Ils les contraignent également à s'installer dans des zones plus restreintes, où leur sécurité, même dans les zones prétendument humanitaires, ne peut être garantie.

Malte est gravement préoccupée par les effets de la guerre sur les femmes. Les récits poignants qui nous parviennent du terrain montrent clairement que nous devons faire beaucoup plus pour garantir leur dignité, leur intimité et leur sécurité.

Les enfants souffrent également de manière disproportionnée. Le bombardement par Israël d'écoles et d'hôpitaux, dans lesquels les personnes les plus vulnérables cherchent refuge et se font soigner, est inadmissible. Les frappes sur les installations abritant des personnes déplacées ont entraîné la mort d'enfants. C'est inacceptable. Les enfants ne doivent jamais être considérés comme des dommages collatéraux justifiables. Les jeunes enfants et les femmes enceintes sont exposés à un risque accru de maladie et de malnutrition en raison d'un système de santé dévasté, d'une insécurité alimentaire persistante et d'un manque d'accès à l'eau potable. Ces conditions mettent les enfants, les nouveau-nés et les femmes enceintes en grand danger et ne sont pas conformes aux protections singulières que leur octroie le droit international.

Toutes les parties ont l'obligation, en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, de protéger les civils. Ceux qui violent ces obligations doivent rendre des comptes. En outre, nous réaffirmons que l'accès humanitaire dans et à travers la bande de Gaza doit être radicalement amélioré. Les points de passage terrestres doivent être rouverts et pleinement utilisés. Un système de déconfliction efficace et respecté reste une priorité.

N'oublions jamais que les travailleurs humanitaires risquent leur vie au quotidien et qu'ils doivent être protégés à tout moment. Il est du devoir du Conseil de veiller à ce qu'ils disposent des outils et de la protection dont ils ont besoin pour au moins atténuer les risques extrêmes auxquels ils sont confrontés.

Nous saluons les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et des autres acteurs humanitaires, qui continuent d'apporter leur soutien quel qu'en soit le coût. L'UNRWA a un rôle essentiel à jouer dans la réponse humanitaire à Gaza et en Cisjordanie et dans la stabilité régionale. Face aux menaces qui pèsent sur ses installations et son mandat, l'Office doit bénéficier d'un appui financier et politique.

Il faut à tout prix éviter une escalade au Moyen-Orient, d'autant que nous sommes témoins d'affrontements de plus en plus alarmants entre Israël et le Hezbollah de part et d'autre de la Ligne bleue. La désescalade, la retenue et la diplomatie sont d'une importance cruciale.

Les actions unilatérales illégales d'Israël en Cisjordanie, y compris l'annonce récente de nouvelles implantations, et la poursuite de la dépossession et de la violence imposées aux Palestiniens doivent également cesser. Ces actions exacerbent les tensions et menacent la viabilité d'une solution à deux États. Les raids militaires dans les camps de réfugiés de Cisjordanie, ainsi que la recrudescence de la violence des colons extrémistes, entravent encore les progrès vers la paix.

En outre, la communauté internationale doit apporter tout son soutien à l'Autorité palestinienne et à sa revitalisation afin qu'elle puisse assurer une gouvernance efficace d'une Cisjordanie et d'une bande de Gaza unifiées dans un État palestinien indépendant. L'Autorité palestinienne a également un rôle crucial à jouer dans les efforts de relèvement et de reconstruction à Gaza.

Les défis à relever pour garantir la paix entre Israéliens et Palestiniens persistent, mais nous ne devons pas renoncer à l'espoir. Un cessez-le-feu à Gaza est la première étape pour ouvrir la voie à un horizon politique crédible. Malte affirme qu'il doit être suivi d'actions irréversibles menant à la réalisation globale d'une solution à deux États le long des frontières d'avant 1967, qui réponde aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. De La Gasca (Équateur) (parle en espagnol) :

Je remercie le Directeur de cabinet, M. Courtenay Rattray, de l'exposé qu'il a présenté ce matin au nom du Secrétaire général et, une fois de plus, je l'assure du soutien de mon pays à son travail. Je salue également la présence de ministres et de représentants de haut niveau à ce débat public d'aujourd'hui.

Plus de neuf mois se sont écoulés depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023. La violence et la destruction sont depuis quotidiennes. La situation humanitaire à Gaza reste critique malgré les efforts déployés. Il y a quelques jours, le week-end dernier, de nouveaux bombardements ont eu lieu à l'intérieur d'une zone de sécurité désignée, à Mawassi, faisant des dizaines de victimes et de nombreux blessés. Il convient de rappeler l'obligation qu'ont toutes les parties de respecter les principes du droit international humanitaire, notamment ceux de proportionnalité et de distinction, et de tout mettre en œuvre pour protéger la population civile.

Début juin, le Conseil a adopté la résolution 2735 (2024), approuvant une proposition de cessez-le-feu qui fait toujours l'objet de négociations, malgré l'appel lancé aux parties pour qu'elles l'acceptent et la mettent en œuvre sans délai ni conditions. Si on avait pu obtenir un accord, les hostilités auraient cessé, les otages auraient été libérés, l'aide humanitaire aurait pu arriver en toute sécurité, en quantité suffisante et en temps voulu, et nous n'aurions pas à déplorer de nouvelles victimes. Hélas, il n'a pas encore été possible de parvenir à un tel accord et, à cette séance, je me dois d'insister sur des messages aussi familiers que nécessaires.

Je réaffirme donc la condamnation par l'Équateur des attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre, des actes de violence contre les civils et des violations du droit international humanitaire. Je réitère également, pour la dernière fois j'espère, l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat et la libération inconditionnelle et immédiate de tous les otages. Je redis également mon soutien aux efforts déployés pour parvenir à un accord et je remercie les États-Unis, le Qatar et l'Égypte de leur détermination et de leur persévérance. J'exhorte les parties à faire preuve de volonté et de souplesse pour mettre enfin un terme à la violence et s'engager sur la voie d'une coexistence pacifique.

Cette voie vers la coexistence pacifique est menacée non seulement par la guerre à Gaza, mais aussi par des actes et des décisions qui compromettent la viabilité de la solution des deux États, comme la légitimation des colonies en Cisjordanie ou l'obstruction au financement

et au fonctionnement de l'Autorité palestinienne. Il y a donc lieu de réitérer une fois de plus l'appel à respecter et à mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016) et toutes les résolutions du Conseil. Si les parties, au lieu de faire preuve de retenue et de bonne foi, choisissent d'exacerber le conflit et de saper les voies d'une solution pacifique, elles ne feront que perpétuer la méfiance mutuelle et accroître l'insécurité.

Je termine par un autre message souvent répété mais tout aussi nécessaire : un message de soutien à une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes, un message de soutien à celles et ceux qui croient en un avenir pacifique.

M. de Rivière (France) : Les derniers développements au Proche et au Moyen-Orient rappellent l'urgence d'enrayer l'escalade en cours. À Gaza, comme l'a dit le Président de la République, Emmanuel Macron, il faut sans plus attendre conclure un cessez-le-feu qui garantisse la protection de tous les civils, un accès humanitaire sans entrave et la libération de tous les otages. Les résolutions adoptées par le Conseil doivent enfin être mises en œuvre. La France rappelle sa solidarité avec le peuple israélien après les attaques terroristes du 7 octobre 2023 et son attachement à la sécurité d'Israël.

La France exprime son indignation suite aux frappes israéliennes qui ont visé, les 14 et 15 juillet, une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le camp de Mawassi, abritant des déplacés. Nous continuons d'appeler Israël à tout mettre en œuvre pour protéger les civils dans la conduite des opérations militaires et respecter le droit international, notamment les principes de proportionnalité et de distinction.

La colonisation, qui viole le droit international, et le cycle de violence en Cisjordanie doivent prendre fin. Les colons qui commettent des attaques contre la population palestinienne doivent répondre de leurs actes. La France condamne les récentes décisions israéliennes en matière de colonisation, en particulier la reconnaissance officielle de cinq nouvelles colonies et la construction de plus de 5 000 unités de logement additionnelles.

Il y a urgence à engager un règlement politique du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États ; nous sommes déterminés à prendre toute notre part aux efforts pour y parvenir.

La France est par ailleurs extrêmement inquiète de la poursuite des affrontements le long de la Ligne bleue entre le Liban et Israël. Nous appelons toutes les parties à la retenue afin de prévenir un embrasement régional, dont les conséquences seraient catastrophiques. Le Conseil doit pouvoir appeler à la désescalade de manière unanime. La France rappelle aussi que ces affrontements menacent la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont la capacité d'action et la sécurité doivent être préservées. Elle rappelle son attachement à la sécurité du Liban, d'Israël et de la région ainsi qu'à la souveraineté du Liban et à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Elle poursuivra ses efforts pour promouvoir une solution diplomatique.

Au Yémen, les houthistes doivent cesser leurs attaques en mer Rouge, qui constituent une violation du droit international, et s'engager de bonne foi dans le processus de paix, sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous demandons à l'Iran, qui finance et arme les houthistes, de cesser ses actions déstabilisatrices. Nous appelons à la libération des personnels des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales détenus par les houthistes.

En Syrie, seule une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015) est à même d'apporter la paix, dans un contexte de hausse continue des tensions sur l'ensemble du territoire syrien, de résurgence de Daech, de développement du trafic de Captagon et de détérioration de la situation humanitaire. Face à la montée des tensions au Moyen-Orient, la France est mobilisée en faveur d'une désescalade rapide, en lien avec ses partenaires régionaux et internationaux.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères par intérim de la République islamique d'Iran.

M. Bagheri (République islamique d'Iran) (*parle en farsi ; texte anglais fourni par la délégation*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public opportun.

Depuis 285 jours, le régime d'occupation israélien commet d'innombrables crimes internationaux à Gaza. Par le truchement d'une campagne de terreur d'une grande violence, le régime continue de massacrer des innocents, pour la plupart des femmes et des enfants. Chaque heure de cette campagne meurtrière, ce sont environ 20 personnes qui sont tuées ou blessées. Le régime israélien a détruit plus de 80 % des zones résidentielles et l'intégralité des infrastructures, y compris les hôpitaux,

les mosquées, les églises et les centres éducatifs, ainsi que les sites historiques de Gaza. Avec une grande brutalité, le régime a fait de la famine un moyen de guerre en bloquant les voies d'acheminement de l'aide. Le bombardement des camps de réfugiés à Rafah et les attaques contre les déplacés à Khan Younès ne sont que deux exemples des crimes inhumains commis récemment.

Le monde entier condamne le génocide et les crimes de guerre que commet le régime israélien à Gaza, et la communauté internationale est unanime et solidaire pour appeler à l'arrêt immédiat de ce génocide et du massacre de la population gazaouite, à un cessez-le-feu immédiat et permanent et à l'acheminement de l'aide humanitaire, comme en témoignent quatre résolutions du Conseil de sécurité, maintes déclarations émanant d'organisations internationales, trois ordonnances en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice et des manifestations de très grande ampleur. Or le régime d'occupation sioniste poursuit en toute impunité ses crimes violents contre la Palestine.

Depuis peu, les dirigeants bellicistes de ce régime nourrissent l'illusion que faire déborder la guerre au Liban pourrait les sauver du désastre de Gaza. Il s'agit d'une erreur d'appréciation absurde et dangereuse qui aggrave une situation déjà chaotique dans cette région sensible, laquelle pourrait devenir incontrôlable. Je tiens ici à mettre en garde avec énergie contre toute tentative dans ce sens de ce régime voyou, qui serait lourde de conséquences. Il ne fait aucun doute qu'une agression du régime sioniste contre l'État indépendant et Membre de l'ONU qu'est le Liban se heurtera, à sa grande désillusion, à une riposte ferme de la communauté internationale, des nations de la région et des groupes de résistance. Il va sans dire que les États-Unis, allié stratégique et principal soutien du régime dans la région, ne pourront pas nier leur responsabilité en cas d'agression du régime contre le Liban.

Les preuves d'appui apportées récemment à la résistance palestinienne par les pays de la région sont liées aux crimes inhumains que le régime israélien commet à Gaza depuis 1948. Les attaques massives que livre le régime israélien sur Gaza et la Cisjordanie depuis plus de neuf mois ont établi que la destruction de la résistance palestinienne et du Hamas, mouvement de libération créé contre l'occupation et l'agression, n'est rien d'autre qu'une illusion. Le soutien que toutes les nations de la région et les défenseurs de la liberté du monde entier apportent à la résistance louable de la nation palestinienne atteste

également qu'elle est loin d'être seule dans son combat pour exercer son droit naturel.

Israël n'est pas un État légitime. Il n'est rien de plus qu'un régime d'occupation, et le temps qui passe ne lui confère pas, ni ne lui confèrera, de légitimité car, comme en disposent les principes bien connus du droit international, l'occupation d'une terre ou d'un territoire n'est que temporaire, même quand elle dure des décennies.

La seule manière de rétablir la paix est de mettre un terme immédiat, complet et permanent à l'occupation, à l'agression et aux crimes commis par le régime. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'atteindre cet objectif or son inaction et son impuissance depuis près de 80 ans ont malheureusement encouragé le régime israélien à commettre davantage de crimes contre le peuple palestinien opprimé.

Nous appelons avec force le Conseil à remédier à ces échecs historiques et à s'acquitter de son devoir juridique, politique et humain, appel qui s'adresse en particulier à ses membres permanents. Dans ce contexte, les États-Unis portent une responsabilité plus grande encore. Ce pays, qui s'est servi une cinquantaine de fois de son droit de veto et qui appuie massivement le régime israélien, a non seulement joué un rôle dans cet échec majeur du Conseil, mais est également le principal complice des crimes et agressions commis par ce régime notoirement criminel, en lui apportant un soutien financier, militaire et en matière de renseignement. Les affirmations des États-Unis selon lesquelles ils promeuvent la paix et la stabilité dans la région, de même que leurs efforts de médiation pour instaurer un cessez-le-feu, relèvent donc de l'hypocrisie.

La République islamique d'Iran appelle de nouveau le Conseil à prendre des mesures déterminées. Nous exhortons le Conseil à s'acquitter dûment des devoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment l'adoption d'une résolution globale et juridiquement contraignante au titre du Chapitre VII de la Charte, pour obliger le régime israélien à mettre fin immédiatement et sans condition au génocide et à l'agression contre Gaza, à appliquer un cessez-le-feu permanent à Gaza et à ouvrir les points de passage frontaliers qui permettront l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit également contraindre le régime israélien à retirer immédiatement, intégralement et sans condition ses forces militaires et de sécurité de Gaza, à lever le siège de Gaza, à arrêter les déplacements forcés de population, à mettre fin aux activités de peuplement

illégales et à verser une indemnisation totale et immédiate pour tous les dommages infligés, entre autres, à la population, aux infrastructures et aux zones résidentielles de Gaza et d'autres territoires palestiniens, afin de faciliter la reconstruction rapide de la bande de Gaza.

Le régime doit également se retirer de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais occupés, et s'abstenir de toute attaque militaire contre le Liban ou d'autres pays de la région. En outre, la communauté internationale et les organisations internationales compétentes doivent veiller à ce que tous ceux qui ont ordonné, commis ou soutenu les crimes israéliens à Gaza et dans d'autres territoires palestiniens soient poursuivis et punis.

La République islamique d'Iran a toujours contribué à faire évoluer la région sur une trajectoire positive, en stabilisant un climat de paix et de sécurité durables, notamment en luttant contre le terrorisme. Le régime israélien, en revanche, est la principale source d'insécurité régionale, et ses activités malveillantes ont toujours mis gravement en péril la paix et la sécurité régionales et mondiales. Par essence et par nature, le régime d'occupation israélien est fondé sur l'agression, l'occupation, la terreur et le génocide. Le régime et son tristement célèbre Premier Ministre, contre lequel la Cour pénale internationale (CPI) a demandé un mandat d'arrêt pour crimes de guerre, ont toujours tenté d'accuser les autres en ayant recours à une campagne de mensonges et de désinformation. Le Conseil de sécurité doit amener le régime israélien voyou et rebelle à répondre de ses actes et éliminer les causes profondes de la guerre et du génocide à Gaza, ainsi que de l'insécurité dans la région.

Pour terminer, je réaffirme le droit inaliénable des nations de la région, y compris du peuple palestinien, à se défendre et à résister à l'occupation et à l'agression. La République islamique d'Iran considère qu'une solution globale, juste et durable à la question palestinienne ne sera possible qu'en mettant fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens, en permettant au peuple palestinien de réaliser son droit à l'autodétermination grâce à l'organisation d'un référendum auprès de tous les habitants d'origine de la Palestine, et en créant un État de Palestine indépendant et unifié. C'est le seul moyen viable d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la région de l'Asie occidentale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

M. Al Zayani (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance

pour cette séance consacrée à l'examen de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom de mon pays, le Royaume de Bahreïn, qui préside la session actuelle de la Ligue des États arabes.

Au cours des dernières décennies, la région du Moyen-Orient a été en proie à des guerres destructrices et à des conflits et différends acharnés, qui ont causé d'importantes pertes en vies humaines et des dommages aux biens et aux infrastructures, provoquant de douloureuses tragédies humanitaires et violant les lois et conventions internationales. Ces conflits sont devenus une menace majeure pour la sécurité et la stabilité régionales, et laissent présager de sérieux risques pour la paix et la sécurité internationales. Il incombe à la communauté internationale et au Conseil de sécurité en particulier de redoubler d'efforts pour parvenir à des solutions durables à tous les conflits et différends prolongés dans la région, et d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste et durable qui préserve les droits de tous les peuples à la vie, à la liberté, à la dignité et à la coexistence dans un climat de tolérance et de bon voisinage.

Malgré les efforts louables déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix au Moyen-Orient, notamment par le biais des résolutions adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale, de la Conférence de Madrid, des Accords d'Oslo, du Sommet de Camp David et de l'Initiative de paix arabe, la paix et la stabilité n'ont malheureusement pas été instaurées, et les peuples de la région ont continué de souffrir énormément des effusions de sang, des déplacements et de la privation des produits de première nécessité. L'espoir d'un avenir meilleur s'estompe.

La douloureuse tragédie vécue par les civils palestiniens dans la bande de Gaza au cours des neuf derniers mois est immense et intolérable, non seulement en raison des vies perdues, mais aussi en raison de la privation de nourriture, d'eau, de médicaments, de soins de santé, d'éducation et des services les plus élémentaires. Le conflit palestino-israélien souille la conscience du monde entier, et il doit cesser. Cela doit se faire de manière à apporter une aide immédiate aux civils de Gaza et à garantir la libération des otages et des détenus, afin d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la région.

Alors que la guerre contre la bande de Gaza se poursuit, toute la région du Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. L'un de ces chemins conduit à l'intensification et à l'extension du conflit dans

l'ensemble de la région. C'est un chemin qui entraînera certains acteurs étatiques et non étatiques vers un conflit ouvert et multiforme qui ne fera qu'engendrer davantage de destruction, de misère et de potentiel gâché. L'autre chemin mène à une solution souhaitée qui ne se limite pas à un cessez-le-feu immédiat, à la fourniture d'une aide humanitaire et à la libération des otages et des détenus, mais qui est une solution globale et durable qui prend en considération d'autres questions essentielles telles que la reconstruction, la gouvernance administrative et les arrangements de sécurité après le cessez-le-feu. Cela doit se faire dans le cadre des efforts déployés pour parvenir à une solution globale et durable au conflit palestino-israélien, une solution qui apporterait naturellement la paix, la sécurité et la stabilité à tous les pays et à tous les peuples du Moyen-Orient.

Le trente-troisième Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu au Royaume de Bahreïn en mai sous la présidence de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, a réaffirmé la position inébranlable des États arabes sur le conflit palestino-israélien et a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'ils privilégient collectivement le deuxième chemin, qui mène à une paix juste et durable et qui est une option stratégique irremplaçable si nous voulons que notre volonté humaine l'emporte dans la lutte pour la paix.

En sa qualité de Président en exercice du trente-troisième Sommet de la Ligue des États arabes, le Royaume de Bahreïn participe à la présente séance du Conseil afin de réaffirmer l'entière solidarité des États arabes et leur engagement inébranlable en faveur de la paix. La déclaration de Bahreïn publiée à l'issue du Sommet a affirmé la position arabe unie et appelé à un règlement pacifique, juste et global de la question palestinienne, ainsi qu'à l'adoption de mesures irréversibles pour mettre en œuvre la solution des deux États, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, et pour garantir les droits légitimes du peuple palestinien à établir un État national indépendant, souverain et viable.

Le Sommet de Bahreïn a adressé un message de paix et de solidarité au monde entier. Les participants au Sommet ont adopté un certain nombre d'initiatives importantes, dont la plus notable est l'appel à la tenue d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, afin de régler la question palestinienne sur la base de la solution des deux États. Le Royaume de Bahreïn a exprimé sa volonté d'accueillir cette conférence, tout en insistant sur la nécessité d'appuyer la pleine reconnaissance de l'État de Palestine et son admission en tant que Membre

à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de fournir des services d'éducation et de santé aux personnes touchées par les conflits et les différends dans la région, en coopération et en coordination avec les organisations internationales et régionales, et de développer la coopération arabe dans le domaine de la technologie financière, de l'innovation et de la transformation numérique.

Un processus de paix qui n'associe que les parties directement concernées, ou un nombre restreint de pays, ne peut aboutir à une participation régionale plus large, laquelle est essentielle pour créer un environnement stable et viable au Moyen-Orient qui garantisse la paix, la sécurité, la prospérité et des perspectives d'avenir pour tous les États et tous les peuples de la région.

Dans ce contexte, et depuis cette instance internationale, je tiens à saluer l'annonce faite par S. M. le Roi Charles III du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chef du Commonwealth, à l'ouverture du Parlement britannique ce matin, à savoir que le Gouvernement britannique s'efforcera de jouer son rôle pour garantir la paix et la sécurité à long terme au Moyen-Orient, et qu'il s'engage en faveur de la solution des deux États, dans laquelle Israël existerait à l'intérieur de frontières sûres, aux côtés d'un État palestinien souverain.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale a aujourd'hui une véritable occasion historique d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et de s'acquitter avec succès de ses responsabilités et de ses engagements dans notre région, comme elle l'a fait dans d'autres conflits similaires dans le monde. En collaborant avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les États Membres, je pense que nous serons en mesure de former une coalition internationale de pays désireux de parvenir à une paix, une stabilité et une prospérité véritables au Moyen-Orient. En cette période historique difficile, nous pouvons unir nos forces non seulement pour relever le défi le plus immédiat et mettre fin à la violence et aux souffrances horribles à Gaza, mais aussi pour façonner l'avenir que le Moyen-Orient et ses peuples méritent.

Par conséquent, au vu de la nécessité urgente d'instaurer un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, de fournir une assistance humanitaire complète à la population civile, et de libérer les otages et les personnes détenues, et au vu de l'engagement commun des pays arabes en faveur de la paix en tant qu'option stratégique fondée sur la solution des deux États, j'exhorte le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale à collaborer sérieusement et efficacement avec les États arabes

pour mettre fin à ce conflit de longue date et offrir un avenir meilleur à la région du Moyen-Orient et à tous ses peuples.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des émigrés du Liban.

M. Bouhabib (Liban) (*parle en arabe*) : Nous sommes à nouveau réunis aujourd'hui au Conseil de sécurité, à l'aimable invitation de la Fédération de Russie, pour discuter de la situation instable qui prévaut depuis plus de neuf mois au Moyen-Orient. Le conflit s'aggrave, la situation se détériore et la spirale infernale prend de l'ampleur face à l'incapacité de la communauté internationale de mettre en œuvre les résolutions des organes de l'ONU visant à instaurer un cessez-le-feu à Gaza, à permettre l'échange de prisonniers et d'otages, et à faciliter l'entrée, dans la bande de Gaza, de l'aide, des médicaments et des vivres qui sont indispensables pour sauver des vies.

Ces derniers mois, les autorités libanaises ont reçu plusieurs avertissements concernant le risque de débordement de la guerre au Liban. Nous avons également entendu des dizaines de déclarations de hauts responsables israéliens dans lesquelles ils menaçaient d'incendier le Liban, de le détruire et de le ramener à l'âge de pierre. Depuis cette salle, nous mettons une nouvelle fois en garde contre les erreurs d'appréciation, la politique de la corde raide et les tentatives de provoquer un embrasement de l'ensemble de la région. Toujours depuis cette salle, nous redisons notre rejet de la guerre et réaffirmons les efforts inlassables que nous déployons, dans le cadre de contacts et de réunions, pour éviter de tomber dans le piège que nous tend Israël par son attitude irresponsable, qui a pour but de poursuivre la guerre et d'en élargir le champ géographique. Cette guerre, si elle a lieu, ébranlera tout le Moyen-Orient. Elle transcendera les frontières et entraînera une nouvelle crise de déplacement, une crise qui n'épargnera pas l'Europe, avec des déplacements de population provenant non seulement du Liban et d'Israël, mais aussi des pays voisins, à mesure que ces populations fuiront les missiles, les drones et les avions de guerre. La guerre provoquera également des destructions, des ravages et des souffrances dans l'ensemble de la région, et privera ses peuples et ses habitants de toute chance de vivre dans la dignité, ce qui se traduira par de nouvelles migrations et de nouveaux déplacements.

C'est pourquoi le Liban, pays petit par la taille mais grand par son rayonnement mondial, sa culture et son histoire, est de plus en plus attaché à la légitimité internationale et se réfugie dans ses résolutions. Pour le Liban,

l'ONU restera la dernière ligne de défense, notre dernier refuge contre l'illogisme de l'occupation, de la brutalité et de la violence. Aujourd'hui, nous avons grand besoin que l'Organisation des Nations Unies serve de refuge aux petits pays épris de paix, dont ma patrie, le Liban.

À la séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient qui s'est tenue le 23 janvier (voir S/PV.9534), nous avons présenté un cadre intégré visant à instaurer un calme durable le long de la frontière méridionale du Liban. Aujourd'hui, nous renouvelons notre appel en faveur d'un cessez-le-feu afin de progresser vers la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1701 (2006), qui s'est révélée efficace pour établir une stabilité relative dans le sud du Liban entre la fin de la guerre de juillet 2006 et le 7 octobre 2023. Le plus court chemin pour permettre à des dizaines de milliers de déplacés des deux camps de regagner leur foyer ne passe pas par la menace d'une guerre ou l'ouverture d'un autre front, mais par la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1701 (2006), dans le cadre d'un ensemble intégré de garanties internationales claires et affirmées, afin de promouvoir une sécurité et un calme durables dans le sud du Liban, selon les modalités suivantes.

Premièrement, nous devons faciliter le retour rapide et sûr des personnes déplacées des zones frontalières où elles ont été déplacées après le 7 octobre, et assurer le retour à une vie normale dans tous les villages et villes frontaliers.

Deuxièmement, il faut mettre un terme définitif aux violations israéliennes de la souveraineté du Liban et de ses frontières internationalement reconnues, par voie aérienne, terrestre et maritime, violations qui s'élèvent à plus de 35 000 depuis 2006.

Troisièmement, il faut mettre un terme aux cyberattaques qui menacent la sécurité des réseaux, des appareils, des applications et des données électroniques dans les installations vitales du Liban, en particulier l'aéroport international Rafik Hariri, car elles compromettent la sécurité du public et nuisent au fonctionnement de l'aéroport.

Quatrièmement, l'ONU et les pays amis doivent aider le Gouvernement libanais à déployer l'armée libanaise au sud du fleuve Litani et lui fournir le matériel et le soutien nécessaires pour renforcer ses rangs afin qu'il n'y ait pas d'autres armes que celles approuvées par le Gouvernement libanais, ni d'autre autorité que celle du Gouvernement libanais, conformément à la résolution 1701 (2006).

Cinquièmement, les frontières internationalement reconnues entre le Liban et la Palestine, telles qu'elles ont été délimitées en 1923, doivent être promulguées, comme indiqué dans l'accord d'armistice israélo-libanais signé sur l'île grecque de Rhodes en 1949 sous les auspices de l'ONU. Pour ce faire, il convient d'achever le processus de concertation sur les 13 points frontaliers contestés. À ce titre, Israël doit se retirer de tous les territoires libanais jusqu'aux frontières internationalement reconnues qu'il continue d'occuper.

Sixièmement, il faut appuyer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui a été depuis sa création un facteur de calme et de stabilité dans le sud du Liban. Nous soulignons l'importance de son rôle constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité depuis des décennies, malgré les sacrifices importants qu'elle a consentis et les difficultés auxquelles elle a été confrontée, en particulier au cours des derniers mois. En conséquence, nous avons présenté le mois dernier une demande de renouvellement de son mandat sans aucune modification. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler et de coopérer avec tous les membres du Conseil de sécurité pour y parvenir, compte tenu du rôle central joué par la FINUL.

Nous avons exigé, et exigeons à nouveau, la fin de la guerre à Gaza et la fin de l'escalade dans le sud du Liban. À ce jour, Israël refuse toujours d'instaurer un cessez-le-feu à la frontière méridionale du Liban, cherche à maintenir les tensions sur le front et continue d'étendre la portée de son agression, brûlant des milliers d'oliviers anciens et polluant les terres agricoles avec du phosphore blanc de sorte qu'elles seront impropres à la culture pendant de nombreuses années, privant ainsi les agriculteurs du sud du Liban de leur principale, voire seule source de subsistance. Tout cela alimente la haine, l'extrémisme, la violence et la culture de l'annulation de l'autre à un moment où nous avons un besoin urgent de calme, de désescalade et de stabilité générale.

L'embrasement du front à la frontière méridionale du Liban est dû à la poursuite de la guerre à Gaza. La Palestine restera la clef de la stabilité au Moyen-Orient. Malgré la tragédie qui frappe Gaza aujourd'hui, nous devons coopérer et créer une occasion historique de tracer un avenir meilleur pour les générations futures dans tous les pays de la région. Cela fait 76 ans que la résolution de l'ONU a été adoptée pour établir deux États dans la Palestine historique. Un seul de ces deux États a été créé. La paix dans notre région ne sera pas réalisée tant que l'État palestinien promis ne sera pas créé conformément aux

résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe, adoptée au sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Beyrouth en 2002, et fondée sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, c'est-à-dire la solution des deux États. La reconnaissance des droits du peuple palestinien à une vie libre et décente sur son territoire est la clef de la paix, de la sécurité et de la prospérité pour tous les pays du Moyen-Orient.

Le deux poids, deux mesures dans l'application du droit international et des résolutions, en particulier celles adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les organisations internationales spécialisées, constituent un défi qui menace l'existence de notre système mondial, ses fondements et ses piliers. En ce qui concerne les territoires palestiniens occupés, à savoir Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza, nous déplorons que la volonté internationale et la mise en œuvre des résolutions des organes de l'ONU soient prises à la légère, sans parler des violations flagrantes du droit international et du droit des droits humains.

Le droit des Palestiniens de vivre dans la dignité et la liberté et de jouir du droit à la santé, à l'éducation, au logement et à l'alimentation est un élément fondamental de la vie humaine au XXI^e siècle. Comment peut-on laisser un peuple entier mourir de faim, de soif et de maladie au gré des caprices de l'occupant ? Des centaines de milliers de Palestiniens innocents, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées, n'ont commis aucune faute, si ce n'est celle d'être nés, de vivre et de mourir quotidiennement sous l'occupation.

Pour terminer, nous nous engageons à faire preuve d'optimisme et d'espoir, à garantir une coexistence libre et digne et à rechercher constamment la stabilité, la paix et la sécurité, quel que soit le temps que cela prendra. Nous ne cherchons pas à annuler l'autre ni à tuer ou à déplacer qui que ce soit. Nous, au Liban, avons payé le plus lourd tribut aux guerres que nous avons subies. Nous avons en connu le goût amer. Nous avons payé le prix fort pour défendre et promouvoir les droits de la Palestine et de son peuple. Nous continuons à payer le prix fort, parfois au-delà de nos capacités. Nous sommes venus ici aujourd'hui pour demander au Conseil de donner une chance à la paix après des décennies d'occupation et de conflit. Soixante-seize années de guerres, de massacres et de tragédies ne suffisent-elles pas ? N'allons-nous pas tirer les enseignements d'un passé amer ? N'est-il pas temps de donner une chance à la paix ? Commençons ce long voyage en mettant en œuvre les quatre dernières résolutions des organes de

l'ONU sur la guerre à Gaza, dont la plus récente est la résolution 2735 (2024), afin d'arrêter la machine de la violence et de la destruction, de revenir sur le chemin de la paix et de trouver une solution juste et définitive à la question palestinienne. N'est-il pas temps de mettre fin aux souffrances et aux tragédies et de construire un avenir meilleur pour tous les peuples de notre région ?

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elbaour (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous remercier de nous avoir invités à participer à la séance d'aujourd'hui.

Malgré les appels répétés et les nombreuses réunions organisées par la communauté internationale et l'ONU, le monde continue d'assister quotidiennement à de nouveaux massacres perpétrés par l'État occupant dans des zones peuplées. Ces attaques ont tué nombre de personnes âgées, d'enfants et de femmes, sous prétexte de viser les sites du Hamas, ses dirigeants et les factions de résistance qui lui sont associées.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le massacre dans la région de Mawassi, qui avait été désignée zone humanitaire où accueillir des déplacés, a fait des centaines de morts et de blessés, et de nombreux disparus. Aujourd'hui, plus de neuf mois se sont écoulés depuis le début de l'agression sioniste. Il est honteux que les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, les ordonnances de la Cour internationale de Justice et les exigences de la communauté internationale restent toutes lettre morte et n'aient pas convaincu l'entité sioniste de mettre fin à ses crimes, puisqu'elle se livre au quotidien à des attaques barbares. Les massacres perpétrés contre le peuple palestinien sont devenus des faits divers ordinaires. La communauté internationale reste les bras croisés, se contentant de déclarer qu'elle les condamne, ce qui ne change rien sur le terrain.

Il est notoire que le génocide et le nettoyage ethnique perpétrés par l'État occupant contre le peuple palestinien, de même que ses pratiques barbares systémiques, ont transgressé toutes les normes et limites internationales, même la loi de la jungle, et violent explicitement toutes les conventions et règles internationales. Mon pays rejette avec force ce que subissent nos frères de Palestine sous forme de meurtres, de destructions et de déplacements. Nous rejetons le deux poids, deux mesures pratiqué par certains s'agissant de la question palestinienne, comme

lorsqu'ils ferment les yeux sur les crimes ignobles perpétrés contre les Palestiniens. Ils ont même justifié ces crimes, et sont allés jusqu'à y participer et à les encourager en fournissant à l'État occupant des armes pour tuer des civils non armés. Les valeurs humaines et le droit international sont indivisibles et indissociables et ne peuvent être adaptés pour privilégier les intérêts des plus forts et écraser les populations faibles et sans défense.

Bien que le Conseil de sécurité ait adopté une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat pour sauver la vie d'innocents et demandant à toutes les parties de s'y conformer et de respecter le droit international, le manque de volonté politique empêche de mettre un terme au bain de sang. Dans le même temps, nous rejetons les efforts pour propager la guerre aux territoires libanais, et nous mettons en garde contre de telles tentatives. Nous condamnons aussi avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes prohibées au niveau international.

Mon pays s'est joint à l'Afrique du Sud et à plusieurs autres États dans le cadre de l'action portée devant la Cour internationale de Justice pour rendre justice au peuple palestinien et défendre son droit à vivre pacifiquement sur sa propre terre. Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de veiller à l'application de ses propres résolutions et des résolutions pertinentes concernant l'instauration d'un cessez-le-feu et la fourniture d'une aide urgente et inconditionnelle. Nous lui demandons de régler la question palestinienne conformément aux initiatives de la Ligue des États arabes et à la proposition la plus récente, qui soulignent la nécessité d'une paix durable en concrétisant la solution des deux États.

Pour terminer, il ne fait aucun doute que, tout comme les autres peuples, le peuple palestinien a le droit de déterminer son propre destin. Le peuple palestinien a parfaitement le droit de se défendre. Sa cause est juste, et des années de lutte et de tentatives pour parvenir à un règlement conforme aux résolutions et mandats internationaux ont prouvé qu'une solution ne pourra être trouvée qu'en remédiant aux causes profondes de la question palestinienne et en reconnaissant les droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels son droit d'établir un État indépendant avec Al-Qods al-Charif pour capitale. Nous réaffirmons et soulignons que l'État de Palestine a le droit de devenir Membre à part entière de l'ONU, ce qui permettra de franchir une étape vers une solution juste et globale propre à faire prévaloir l'égalité entre les pays et les peuples du monde.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Koweït.

M. Al-Yahya (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens avant tout à redire ma gratitude à la Fédération de Russie pour les efforts inlassables qu'elle déploie à la présidence du Conseil de sécurité en ce moment délicat, et je la remercie d'avoir organisé cette importante séance pour débattre de la grave tournure des événements dans les territoires palestiniens occupés. Je remercie également de son exposé très utile le Directeur de cabinet du Secrétaire général, dont je salue le rôle et les efforts constructifs à cet égard.

Notre séance se tient alors que nous assistons avec une grande douleur à la poursuite des opérations militaires menées par les forces d'occupation israéliennes contre nos frères palestiniens. L'agression israélienne contre la bande de Gaza en est maintenant à son dixième mois. Le bilan humain se chiffre à près de 40 000 morts et plus de 88 000 blessés, pour l'essentiel des femmes et des enfants, en plus d'un nombre indéterminé de victimes encore sous les décombres.

Les pertes humanitaires catastrophiques dans la bande de Gaza s'accompagnent de destructions sans précédent. Les raids et les frappes menés par l'autorité d'occupation dans tous les territoires palestiniens occupés ont transformé les maisons en ruines, les écoles en champs de bataille et les hôpitaux en théâtres de souffrance et d'impuissance. En dépit des appels internationaux répétés à mettre fin à cette agression flagrante, l'autorité d'occupation continue de faire la sourde oreille à toutes les demandes de cessez-le-feu. Elle continue de faucher des vies sans la moindre distinction. De toute évidence, ses opérations ne répondent pas à des objectifs militaires. Il s'agit bien plutôt de détruire et de terroriser systématiquement les Palestiniens, d'anéantir leur existence et de mettre un point final à leur cause. Ce comportement barbare remet en question la définition même de l'humanité.

La poursuite de l'agression israélienne, au mépris total de toutes les règles et conventions internationales, en particulier le droit international humanitaire, vise à assiéger le peuple palestinien et à le placer devant un choix tragique : soit accepter la violence et renoncer à ses terres et à ses droits nationaux légitimes, soit être la proie d'un génocide, d'un nettoyage ethnique et de l'élimination pure et simple du projet national palestinien. Il s'agit d'un crime de guerre et d'un crime contre l'humanité.

L'État du Koweït réaffirme sa condamnation énergique de ces crimes et actes d'agression. Nous soulignons notre ferme appui au peuple palestinien sur sa terre. Nous exigeons toujours que la communauté internationale

prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'agression, qui a fait des dizaines de milliers de victimes innocentes, et pour mettre fin aux déplacements. Nous sommes face à un nettoyage ethnique. Nous demandons qu'une aide humanitaire inconditionnelle soit livrée à la population gazaouite. À cet égard, nous disons à nouveau à quel point le rôle que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est crucial. L'Office est indispensable pour soutenir le peuple palestinien en ces moments particulièrement sombres et difficiles.

L'État du Koweït a averti à maintes reprises que la manière dont la communauté internationale traite la question palestinienne, à savoir en appliquant deux poids, deux mesures, risquait d'être lourde de répercussions. Elle n'a pas su lui trouver de solution juste, complète et définitive. Elle doit dissuader l'autorité occupante de se livrer à ses pratiques criminelles, à ses violations constantes du droit international, et à ses agissements unilatéraux qui cherchent à modifier le statu quo juridique et historique dans les territoires occupés. Le Conseil de sécurité est incapable d'assumer ses responsabilités et la communauté internationale n'applique pas ses résolutions, ce qui a suscité la frustration et le désespoir de générations de Palestiniens qui, comme tous les autres peuples du monde, ne demandent qu'à vivre une vie digne et sûre dans leur propre patrie.

En guise de conclusion, l'État du Koweït réaffirme sa solidarité indéfectible et de principe avec le peuple palestinien frère, dans sa quête pour exercer ses droits légitimes, y compris celui d'établir d'un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967. Nous sommes attachés à une solution qui instaure une paix juste et globale, conformément aux termes de référence et aux résolutions internationales pertinentes. Nous sommes favorables à tous les efforts et initiatives internationaux susceptibles de parvenir à une solution juste et durable de la question palestinienne qui soit propice à la paix, à la sécurité et au développement de la région et de ses peuples.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Jalichandra (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir convoqué ce débat public trimestriel.

Dix mois se sont écoulés depuis le début du conflit à Gaza. La Thaïlande reste gravement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire dans la région. Au cours de ces mois, une famine généralisée a éclaté,

les systèmes sanitaire et éducatif se sont effondrés et plus de 34 000 civils innocents ont perdu la vie. Alors que les hostilités se poursuivent de manière intensive, la crise humanitaire à Gaza, qui était déjà catastrophique, s'est aggravée. Le coût en vies humaines est élevé. Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu immédiat, total et complet.

Nous sommes également préoccupés par le risque accru de voir le conflit prendre une dimension plus régionale. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit agir d'urgence pour parer à une telle éventualité. À cet égard, l'adoption de la résolution 2735 (2024) en juin de cette année a constitué une avancée majeure. Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre cette résolution ainsi que les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous exhortons également toutes les parties à honorer les obligations qui leur incombent au titre du droit international, y compris le droit international humanitaire. Cela implique de garantir la protection des civils et des biens de caractère civil, l'accès humanitaire, la protection du personnel humanitaire et sa liberté de mouvement, ainsi que la fourniture sans entrave des services et de l'aide humanitaires de base qui sont nécessaires de toute urgence.

La protection des civils doit être une priorité à tout moment. Nous nous opposons à toute forme de violence et d'attaque contre les civils, quelle que soit leur nationalité. Nous appelons également à la protection du personnel et des locaux des Nations Unies, des hôpitaux et des bâtiments publics. Nous réitérons notre appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore détenus, y compris les ressortissants thaïlandais, et nous demandons qu'ils soient adéquatement traités et pris en charge, en attendant leur libération.

Nous insistons sur la nécessité de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, sans interruption. Nous tenons à féliciter M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction

pour Gaza, et son équipe pour leur dévouement sans faille et les efforts qu'elles déploient pour faciliter et appuyer l'action de tous les partenaires humanitaires sur le terrain en vue de soulager la détresse des Palestiniens. Nous réaffirmons notre appui continu à ces efforts.

Nous saluons également le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui constitue l'épine dorsale de l'action humanitaire à Gaza. Reconnaisant son rôle irremplaçable, la Thaïlande se joint au Secrétaire général et aux autres États Membres pour appeler les membres de la communauté internationale à reprendre ou à poursuivre leur appui à l'UNRWA. La Thaïlande a récemment apporté une contribution financière supplémentaire de 50 000 dollars au deuxième appel éclair de l'UNRWA pour le Territoire palestinien occupé, couvrant la période allant d'avril à décembre 2024. Nous ferons également un don supplémentaire de 100 000 dollars au Croissant-Rouge égyptien pour appuyer les activités humanitaires en faveur des réfugiés palestiniens. La Thaïlande espère que nos contributions permettront à l'UNRWA de continuer de s'acquitter de son mandat pour faire face à la situation humanitaire actuelle, au profit des réfugiés palestiniens.

La Thaïlande réaffirme son appui à un dialogue sincère pour trouver une solution pacifique mutuellement convenue à la question palestinienne, conformément à la solution des deux États, en vertu de laquelle les États d'Israël et de Palestine vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (parle en russe) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 25.